
XXVI

VENUS LA POPULAIRE, OU APOLOGIE DES MAISONS DE JOYE.

Nimirum propter continentiam incontinentia necessaria est, incendium ut ignibus extinguitur. Seneca.

Omne adeo genus in terris, hominumque ferarumque,
Et genus æquoreum, pecudes pictæque volucres,
In furias ignemque ruunt. Virg. Georg. 3.

Traduite de l'Anglois.



A LONDRES,
Chez A MOORE.

M. DCC. XXVII.



AUX MEMBRES DE LA SOCIETE', ETABLIE POUR LA REFORMATION DES MOEURS.

MESSIEURS,

Les grands mouvemens de votre Compagnie pour la defenſe de la modeſtie & de la vertu, vous donnent un droit inconteſtable ſur ce Traité, de ſorte que je ne pouvois ſans injuſtice le dédier à d'autres qu'à vous. Mais plût à Dieu que je

n'eusse pas été dans la nécessité de l'écrire, & qu'après tant de reformations qui sont votre ouvrage, il ne me restat que de vous feliciter sur l'heureux succès de vos travaux ! Quelle joie ce seroit pour moi, & quel chagrin c'est au contraire, quand je vois que vos efforts pour abolir la débauche, ont servi seulement à la faire régner davantage, que ce vice pullule sous vos mains, que vous ne lui ôtez que des branches inutiles, dont le retranchement la rend vigoureuse & fertile. Cependant je suis plus affligé que surpris du malheur de vos entreprises. Pouvions-nous attendre autre chose de votre attachement à tourmenter ces pauvres Demoiselles, qui trafiquent de leurs charmes avec le Public? De votre ardeur à boucher ces ouvertures, dans lesquelles la luxure se déchargeoit? De votre acharnement à demolir ces ouvrages, derriere lesquels la pudeur étoit à couvert, & ces retranchemens ou fossés dont la profondeur mettoit nos femmes & nos filles en fureté. En vous voyant persécuter & honnir ainsi les filles de joie, ne devoit-on pas craindre ce qui est arrivé, savoir que le Demon de la luxure, n'aïant plus ses anciens amusemens, d'un coup

coup de ſa queue ne renverſat le vaiſſeau de la modeſtie feminine, vaiſſeau toujours plein de fentes, & dont le gouvernail eſt dans une agitation continuelle?

Un ancien Philoſophe compare la luxure à un poulain ſauvage & fier, qu'on ne peut arrêter, que lorſqu'il s'eſt précipité dans une fondriere; & *Platon* raiſonnant ſur le même ſujet, *les Dieux nous ont donné*, dit-il, *un membre deſobéiſſant & indocile. Il reſſemble à un animal affamé & glouton; il devient furieux, juſqu'à ce qu'il éteigne ſa ſoif, & qu'il ait humecté d'une roſée féconde le fonds de la matrice.* C'étoit là une bonne leçon pour vous.

Mais puiſque j'en ſuis ſur l'article des Philoſophes, permettez-moi de vous raconter leurs galanteries: je ne vous demande qu'un moment. Mon récit vous convaincra qu'on reſiſte en vain à l'amour, & qu'on ne doit point ſe flater de le vaincre, puiſque ces Reformateurs du Monde ont éprouvé eux-mêmes ſa puiſſance.

Socrate avoua dans un âge avancé, qu'il avoit ſenti un chatouillement étrange pendant cinq jours entiers, pour avoir été touché ſeulement à l'épaule par

une jeune fille. *Xenophon* ne fit pas miſtere de ſa paſſion pour le beau *Clinias*. *Ariſtippe* de *Cyrene* écrivit un Livre laſcif ſur l'amour. Il comparoit une femme à un vaiſſeau, que l'uſage ne fait que rendre meilleur, & il aſſuroit que le crime conſiſtoit, non à gouter les plaiſirs, mais à en devenir l'eſclave. *Je jouis de* Laïs, diſoit-il, *mais* Laïs *ne jouit point de moi*. *Théodore* ſoutenoit ouvertement qu'un homme ſage peut ſans honte fréquenter les femmes publiques. Le patron des amours pudiques, *Platon* propoſe comme une récompenſe éclatante des ſervices rendus à la patrie, qu'il ſera defendu de refuſer *le don d'amoureuſe merci* à quiconque s'en ſera rendu digne par de grands exploits. Il a décrit les amours de ſon tems, & nous avons encore des vers qu'il adreſſoit à ſes Mignons, entre autres à *Aſterus*, à *Dion*, à *Phèdre*, à *Agathon*, auxquels, pour changer de mêts, il avoit joint ſa chere *Archéanaſſe*. En un mot, on connoiſſoit tellement ſon goût pour la débauche, que le Cynique *Anthiſtene* le ſurnomma *Sathon*, *Bene mutoniatus*. *Polemon* ſe fit des affaires avec ſa femme par ſa péderaſtie. *Crantor* ne cachoit point ſa ten-

dreſſe

dreſſe pour *Arceſilas*, ſon pupile. *Arceſilas* à ſon tour ne rougit point de ſes ſentimens pour *Demétrius* & *Léochares*. Il voyoit publiquement deux fameuſes Courtiſannes d'*Elée*, *Théodote* & *Philète*, & il s'abandonnoit lui-même aux careſſes de *Demochares* & de *Pythocles*. *Bion* débauchoit ſes propres Ecoliers. *Ariſtote* eut un fils nommé *Nicomaque* de ſa concubine *Herpyllis*, à laquelle il laiſſa en mourant un Talent d'argent, avec le choix d'une maiſon de campagne, afin qu'elle n'eût point ſujet de ſe plaindre, comme il dit expreſſément. Il eut auſſi un commerce amoureux avec l'Eunuque *Hermias*, ou ſelon d'autres, avec une certaine *Pythaïs*, qu'il honora d'un hymne. Ce *Demétrius*, à qui les *Atheniens* érigerent trois cents ſoixante ſtatues, avoit pour *Cléon* les mêmes complaiſances que *Lamia* avoit pour lui. Il écrivit un Ouvrage intitulé *l'Amant*, & on le ſurnomma *Charito Bleſpharus*, qui charme les Dames, & *Lampetes*, qui vante ſes talens pour les travaux amoureux. *Diogene* vouloit que les femmes fuſſent en commun. On ſait de quelle maniere il éteignoit dans ſa main les feux qui le dévoroient, au milieu des places publiques,

& l'infame plaisanterie qu'il alléguoit en cette occasion, *ô que ne puis-je soulager de même ma faim, en me frotant le ventre?*

Mais doit-on s'étonnér que les Academiciens, ceux de la secte Cyrenaïque, les Peripatéticiens, les Cyniques donnassent ainsi dans la débauche, puisque les Stoïciens mêmes y donnerent, eux qui se vantoient d'avoir dompté les autres passions? Il est vrai, *Zenon*, fondateur de cette secte, est remarquable par sa moderation sur cet article, puisqu'il usa rarement des garçons, & qu'il n'admit une fois une servante dans son lit, que pour montrer qu'il ne haïssoit point le beau sexe. Mais du reste, il plaide dans sa République pour la communauté des femmes. Il écrivit un Traité, pour régler les mouvemens de l'acte conjugal; il prouva philosophiquement que l'agent & le patient ont le même plaisir. Voilà des restes de l'humanité. *Chrysippe* & *Apollodore* convenoient avec leur maître, que les femmes devoient être communes, & ils prétendoient qu'un Sage pouvoit aimer les beaux garçons. *Herille*, disciple de *Zenon*, fut un fameux Débauché.

Epi-

Epicure fit de ſon frere même le miniſtre de ſon penchant pour les femmes. *Métrodore*, ſon élève, viſitoit tout ce qu'il y avoit de Courtiſannes celèbres dans *Athenes*, & entretenoit publiquement *Leontium*, jadis maitreſſe de ſon maître. Cependant *Diogene Laerce* rend un temoignage glorieux à ſa probité.

Je n'inſiſterai pas davantage ſur les Epicuriens; mais que dirons-nous de *Senèque*, de ce *Senèque* qui fait nos delices, & qui malgré ſa Morale auſtere, n'a pu acquerir la réputation d'homme chaſte? D'ailleurs imitant la fameuſe *Flora*, qui n'accordoit ſes faveurs qu'à des Dictateurs ou à des Conſuls, ſa delicateſſe eût rougi d'une intrigue bourgeoiſe: il falloit être Imperatrice pour lui plaire.

Si ces maîtres de la vertu ont temoigné tant de fragilité, que devons-nous eſperer des hommes de notre ſiècle? Nos Etudians d'*Oxford* commanderont-ils mieux à leurs paſſions que les Stoïciens? Nos jeunes Avocats du Temple ſeront-ils moins ſenſibles à l'amour que *Platon?* Nos Officiers d'armée seront-ils moins chatouilleux à l'épaule que *Socrate?*

Mais à quoi bon tant de réthorique? Plus on s'efforce de prouver une propofition claire, plus on l'obfcurcit, femblable à ces fenêtres peintes, qui deviennent fombres à proportion qu'on les charge d'ornemens.

Je fupofe maintenant que vous avez abandonné les hommes comme incorrigibles, depuis que vous êtes convaincus par l'experience que le mariage même ne peut les convertir. Il en eft de fes plaifirs comme d'un excès de table. Mange-t'on trop d'une chofe, le dégoût fuit la fatiété; on ne peut plus fouffrir ce plat: mais le palais n'en eft pas moins friand d'autres mêts. C'eft pour cette raifon que tant de maris reffemblent aux renards de *Samfon*, qui ne faifoient tant de mal, que parce qu'ils étoient attachés par la queue. Il ne vous refte donc que de tourner vos foins vers les femmes, dont la foibleffe vous promet une prompte foumiffion, à ce que vous dites. A la verité, fi vous pouvez les rendre modeftes, vous aurez mis un frein à la débauche. Ainfi, ce feroit grand pitié que ce projet réüffît mal, & je voudrois de bon cœur voir une de vos converties de *Bridewell*. Mais permettez-

mettez-moi de vous le dire; il feroit à propos que vous fiffiez quelque changement à votre méthode de convertir: l'article du fouet, par exemple, auroit befoin de reforme. En bonne foi, MESSIEURS, croyez-vous que renvoyer une pauvre fille, manquant de tout, foit un bon moyen de la rendre fage, elle qui n'auroit pas ceffé de l'être, fi elle avoit été mieux à fon aife? Penfez-vous, qu'en la mettant auffi nue que nos premiers parens, vous la mettrez dans l'état d'innocence? Sans doute, MESSIEURS, vous concevez bien que la pauvreté doit produire un effet contraire. Voulez-vous que je vous le dife? Ce projet de renverfer les maifons publiques, pour arréter le cours de la débauche, me rapelle l'hiftoire d'un bon homme, qui ne pouvoit comprendre que fon jardin fût beau, tandis qu'il y laiffoit fubfifter dans un coin certaines commodités qui lui bleffoient la vue. Il fit donc abattre les murs qui cachoient ce vilain endroit, & qui gâtoient la fymmétrie du jardin. Mais qu'arriva t'il? L'infection qui en fortit le convainquit bientôt de fa méprife. Profitez de cet exemple. Imitez ceux qui laiffent en proie aux mouches un petit mor-

morceau de viande, qu'elles ont déja gâté, & qui les empêchent par cet artifice de s'attacher à la chair fraîche. Faites comme ceux qui engraissent des troupeaux. Il y a un tems où des humeurs âcres causent des demangeaisons importunes aux animaux. Alors on plante un pieu au milieu de la campagne où ils paissent, & tandis qu'on leur procure le plaisir de s'y froter tant qu'il leur plaît, on sauve par cette complaisance les jeunes arbres qui auroient souffert de la violence de leurs frotemens.

Je pourois vous citer bien d'autres exemples pareils; mais je vous empêche de profiter de la lecture de mon Livre, & je suis impatient de vous assurer que j'ai l'honneur d'être,

MESSIEURS,

Votre Compagnon de Reforme,
& votre dévoué Serviteur,

PHIL-PORNIX.

VE-

VENUS
LA
POPULAIRE.

RIen ne montre plus de petitesse & d'affectation que la coutume en vogue chez les Modernes, d'égayer les sujets graves, & de traiter les matieres serieuses en plaisantant. Si j'avois voulu faire comme eux, mon projet m'auroit fourni assez de traits vifs & réjouissans, & j'aurois pu divertir ceux qui ne sont sensibles qu'au plaisir de rire. Mais mon dessein principal étant de procurer l'avantage commun des hommes, j'espere qu'on voudra bien m'excuser, si je ne fais d'efforts pour plaire, qu'autant qu'ils conviennent à ce dessein.

La sale débauche étoit tellement établie il y a quelques années, & fit tant de mal à la Société,

qu'on essaya divers moyens pour y aporter quelque remède. Une société de gens vertueux se distingua dans cette occasion par un zele digne de louange; mais elle se trompa dans les mesures qu'elle choisit, parce qu'elle ne connoissoit pas bien la nature du mal. J'entreprens à mon tour la même chose: le même zele m'anime, seulement ma méthode est differente.

J'avoue que la proposition d'ériger des lieux publics, dans cette vue, paroitra d'abord ridicule. Cependant c'est le meilleur expédient contre les desordres; & comme je ne me propose ici que de les prévenir, j'aurai fait ce que je souhaite, si je prouve la proposition suivante. *Le commerce avec les femmes publiques est & moins criminel en lui-même, & moins préjudiciable à la Société, que les débauches commises avec d'autres femmes, ou filles, de sorte que, si on l'encourageoit en élevant des lieux publics, non seu-*

ſeulement on préviendroit les fâcheuſes conſéquences de la débauche, mais encore on diminueroit le nombre de ceux qui s'y abandonnent, & on la réduiroit dans d'auſſi étroites bornes qu'il eſt poſſible. Mais avant que de commencer, nous devons examiner quels ſont les triſtes fruits de la fornication, pour être mieux en état de juger ſi nous y remédierions par notre ſiſtême.

Des maux que produit la débauche, aucun n'égale celui que nous nommons *verole de France*, qui depuis deux ſiècles a fait des ravages étranges dans l'*Europe*. Nos Débauchés de la *Grande-Bretagne*, accoutumés à le gagner, le regardent comme une marque honorable; de ſorte qu'une conſtitution vigoureuſe eſt conſiderée comme une preuve de roture, & que ſi on voit un jeune homme ſain, on en conclut presque qu'il a été élevé dans une cabanne. Nos gens de guerre, incapables de ſe

 ma-

marier, à cauſe de leur genre de vie errante, ſont tellement affoiblis par ce mal infect, qu'ils en deviennent mal propres à ſuporter les travaux militaires, & à defendre leur patrie. Nos gens de condition en general ſemblent moins ſains que les autres; & ſans doute on doit s'en prendre à cette pernicieuſe incommodité, dont à la verité on peut retrancher l'infection, mais dont on n'enlève jamais la racine, faute de prendre les moyens convenables: ce qui eſt cauſe de l'état languiſſant & incurable où les gens demeurent. C'eſt d'elle probablement qu'eſt né ce que nous nommons *mal du Roi*, qui étoit inconnu avant l'origine de la verole. Ce qu'il y a de pire, c'eſt que l'innocent ne ſouffre pas moins de la verole que le coupable. Les maris la donnent à leurs femmes; les femmes à leurs maris; l'un & l'autre peut-être à leurs enfans; ceux-ci à leurs nourices, & ces

ces femmes à d'autres enfans: tellement qu'il n'y a ni ſexe, ni âge, ni condition à couvert de cette peſte.

Une autre conſéquence funeſte de la débauche eſt qu'elle inſpire la prodigalité; qu'elle entraine dans des dépenſes exceſſives; que ſoit pour la ſatisfaire, ſoit pour entretenir les enfans, ou pour contenter les Médecins, on donne ſouvent dans mille extravagances; qu'une ame une fois derangée par cette paſſion indocile & incurable, tombe dans une molle indolence, qui lui fait haïr les affaires, & qui émouſſe cette induſtrie, ſans laquelle une nation commerçante ne peut ſe ſoutenir.

Tant de Bâtards, maſſacrés en naiſſant, ſont encore une ſuite de ce crime, ſuite pire que le crime même. A la verité, les loix le puniſſent, en ſupoſant, avec raiſon, que quiconque en eſt capable, n'eſt pas propre à vivre parmi un peu-

ple civiliſé. Mais il y a tant de moyens d'éviter leur rigueur, ou en faiſant perir les enfans avant qu'ils naiſſent, ou en les laiſſant mourir enſuite par une négligence indigne, qu'il y a peu d'aparence de prévenir ce desordre, qui fait honte à l'humanité, & qui dépeuple la patrie. Quelle néceſſité n'y auroit-il donc pas de prendre d'autres meſures, puis que la proſperité du Gouvernement dépend, pour la plus grande partie, de la multitude des habitans, & que ce vice eſt contraire à la propagation de l'eſpèce? Combien de milliers de jeunes gens dans notre île tourneroient leur penſée vers le mariage, ſi la débauche n'uſoit en eux la paſſion qui leur auroit fait ſouhaiter ce lien? J'avoue que pluſieurs d'entre eux ſe laſſent tôt ou tard de cette vie irréguliere, & qu'ils ſe bornent enfin à une femme. Mais déja leurs corps ſont énervés, & ils s'achèvent par leurs

excès

excès avec leurs épouſes : ce qui joint aux mauvais reſtes de leurs débauches paſſées, eſt cauſe qu'ils n'ont que des enfans foibles, mal ſains & infirmes. L'extinction de tant de familles nobles parmi nous, depuis peu de tems, ne peut être attribuée qu'à ce que je dis.

Il y a encore une choſe à laquelle on doit faire attention, par raport à ce vice; ſavoir le tort qu'il fait aux Particuliers, & aux familles; ſoit en derobant aux maris la tendreſſe de leurs femmes, ce qui devient ſouvent préjudiciable, ou à tous deux, ou même à des familles entieres; ſoit en cauſant la ruine totale des filles. Ces dernieres particulierement ſont dignes de pitié; car ſi leur faute eſt découverte, elles deviennent l'objet du mépris general; elles ne peuvent plus trouver de parti convenable à leur condition; elles perdent par dégrés tout ſentiment de pudeur; & enfin affranchies de la crainte im-

importune du *qu'en dira-t-on*, elles ſe laiſſent entrainer de nouveau dans le piége par l'avarice & par le plaiſir, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de difference entre elles & les proſtituées.

Telles ſont les conſéquences pernicieuſes de la débauche, c'eſt à dire d'un vice répandu dans tous les âges, dans tous les lieux & dans toutes les conditions. Mais par bonheur il n'y en a que peu ou point d'entre elles, qui ſoient une ſuite néceſſaire de ce vice ; & avec une autre conduite on pouroit ſurement les éviter, comme je me flatte de le montrer avec évidence.

Avant tout, je demande pardon aux dignes Membres de la *Société*, ſi je ne puis concevoir comment le découragement qu'ils ont voulu donner aux filles de joie, auroit produit l'effet qu'ils ſe propoſoient. Sans doute, ſi le penchant qui porte les hommes vers elles,

ve-

venoit ou de la coutume, ou de l'éducation, comme d'autres vices, il y auroit quelque lieu d'espérer qu'on l'arracheroit à la fin; & par conséquent il seroit louable d'attaquer ce vice, sous quelque forme & dans quelque lieu qu'il se présentat. Mais cette inclination est née & crue avec nous. Que dis-je? Nous n'existerions pas sans elle; & bien que, selon certaines gens, les plaisirs illégitimes soient contraires à la loi de la Nature, néanmoins cette Nature nous donne toujours une portion abondante de cette passion, en même tems qu'elle nous plaint ce qu'il nous faudroit de raison pour la dompter. La longue experience des vertueux Membres de cette *Société*, experience qui est d'usage en tant d'autres occasions, a donné lieu à leur méprise: je veux dire, qu'aïant oublié dans leur vieillesse combien les passions de la jeunesse sont violentes, ils ont trop compté sur la facilité de les vain-

cre. Ils devoient considerer, au contraire, que l'amour des femmes étant produit par une forte impulsion de la Nature, elle ne doit pas être resserrée dans des bornes étroites, de peur lu'elle ne ressemble à une riviere qu'on fait sortir de son lit, & qui se déborde dans les campagnes voisines.

L'histoire nous fournit plusieurs exemples de cette verité; mais je me borne à celui de *Sixte V.* qui dans ces occasions particulierement rendoit la justice avec tant de rigueur (si cette rigueur peut être apellée justice) qu'il condamna un jeune homme aux galeres, seulement pour avoir baisé une Demoiselle dans la rue. Néanmoins le rigoureux Pontife n'alla jamais jusqu'à vouloir extirper entierement les plaisirs illégitimes. Semblable au bon Pasteur, il sépara seulement les brebis gâtées d'avec les autres, & relégua les Courtisannes dans un quartier de la ville. Lorsqu'il voulut faire quelque cho-

chose de plus, & que pour réprimer un peu les excès de la débauche, il eut banni quelques Courtisannes, qu'il jugeoit de trop, il reconnut bientôt l'erreur de son calcul. L'adultere & la sodomie se répandirent dans *Rome ;* ce qui força le Saint Pere de rapeller les bannies, & prouva combien de pareilles entreprises sont vaines.

Prouvons maintenant la premiere partie de notre proposition, savoir que la fornication (*) est moins criminelle en elle-même, & moins préjudiciable à la Société, que les débauches commises avec des filles ou femmes de Particuliers.

La fornication consiste à avoir affaire avec une sorte de femmes qui ont renoncé à la modestie, & qui pour une somme d'argent font profession de se livrer aux embrassemens

(*) J'apelle de ce nom ce que les *Italiens* nomment *Putanismo*, & ce que l'Auteur apelle *Publick Whoring*, pour le distinguer de *private Whoring*.

braſſement du premier venu. Le mal en pareille occaſion ne regarde que l'homme ; car pour la femme, il commet envers elle une action louable, parce qu'il lui procure les moyens de ſubſiſter, preſque de la ſeule maniere innocente dont elle puiſſe ſe les procurer. C'eſt donc à lui ſeul qu'il fait tort, en ce qu'il ruine ou ſa ſanté, ou ſa fortune; & par conſéquent la fornication à cet égard peut être comparée avec l'ivrognerie, ſur laquelle d'ailleurs elle a cet avantage, qu'elle remet les hommes dans leur ſang froid, que les excès du vin leur ôtent. Veritablement, s'il y avoit quelque aparence d'amender ces femmes, & d'obtenir d'elles qu'elles gagnaſſent leur vie par des voies honnêtes, il y auroit du crime à les encourager par le gain dans leur profeſſion. Mais on ſait que la perte de la chaſteté, ou, pour mieux dire, les reproches qui ſuivent cette perte, gâtent tellement

ces

ces malheureuſes créatures, qu'elles rentrent rarement, ou jamais, dans le chemin de la vertu (*). On ſait que leur retour même ne pouroit rétablir leur réputation, ſans laquelle néanmoins il eſt impoſſible qu'elles vivent agréablement dans une condition honnête. Une preuve évidente que la néceſſité les fait ſeule perſéverer dans le genre de vie, où elles ſont entrées malheureuſement, c'eſt qu'elles le déteſtent dans l'ame; & en effet on n'y trouve rien d'attrayant, lorsqu'on a une fois éteint le penchant à la débauche, qui y faiſoit trouver des charmes.

Les débauches avec les filles ou femmes de Particuliers ont des ſuites cent fois pires; & le crime d'un homme en ce cas croît à proportion du tort qu'il fait à la Société.

En

(*) L'honneur eſt comme une île eſcarpée & ſans bords;
On n'y peut plus rentrer, dès qu'on en eſt dehors. *Boileau*, Sat. X.

En premier lieu, il débauche des femmes mariées; car je ne compte plus combien il nuit à ſa propre ſanté, à ſes biens, à ſa réputation. Or quel préjudice n'eſt-ce pas pour le Public, qu'on corrompe l'eſprit des femmes, & qu'on détruiſe les noeuds de la concorde, dont les perſonnes mariées ont tant de beſoin pour vivre heureuſes? D'ailleurs, on court riſque que tout ſe découvre; auquel cas le moins qui puiſſe arriver, eſt que la femme perde ſa réputation, & le mari ſon repos. D'un autre côté, quand même les divers intereſſés ne renonceroient pas entierement à la vertu, du moins l'époux offenſé ſoupçonne ſans ceſſe la fidelité de ſon épouſe: celle-ci craint le changement de ſon amant: ce dernier apréhende la vigilance du mari. Le malheur de cet état ne peut être compris que par ceux qui l'ont éprouvé.

En ſecond lieu, que dirons-nous de

de la noirceur qu'il y a à débaucher de jeunes filles ? Outre que cette action porte plus de préjudice que l'autre, & que la tentation de la commettre eſt bien diminuée par la crainte d'avoir des enfans, ce qui ſouvent fait un tort infini aux hommes, & empêche que les trois quarts des jeunes gens ne ſatiſfaſſent leur paſſion violente ; les moyens qu'il faut employer pour parvenir à pouvoir le faire, ſont criminels & horribles. Il n'y a qu'une ame baſſe & rampante qui puiſſe ſe reſoudre à ſéduire une jeune perſonne par mille parjures, pour lui donner bonne opinion de ſoi, guerir ſes defiances, & la porter à confier tout qu'elle a au monde de plus précieux & de plus cher. Surtout, c'eſt le comble de la lâcheté d'employer ces artifices perfides, dans l'unique vue de ſe procurer un plaiſir paſſager, qu'on pouroit bien acheter à moins de fraix, ſans expoſer une honnête fille à ſe perdre,

&

& la réduire à mener la vie d'une Courtisanne publique.

Ces considerations generales sur les débauches qu'on peut commettre avec deux sortes de femmes, les Courtisannes & les autres, prouvent que si elles procèdent du même principe, qui est le penchant pour le sexe, d' ailleurs elles different extremement, de même que le vol & le meurtre, par exemple, sont des crimes bien differens, encore qu'ils puissent avoir la même cause, savoir l' avarice. Par conséquent, j' ai assez demontré que la fornication est moins mauvaise, & entraine moins de malheurs que le *stupre*, ou que l'adultere: ce qui devroit suffire pour que les Législateurs s'apliquassent à renfermer la débauche dans cette espèce de bornes. J'avance maintenant davantage, & j'ajoûte, qu'en encourageant la fornication, non seulement on préviendroit les mauvais effets de ce vice, mais même qu'on di-

diminueroit le nombre des Débauchés, & qu'on borneroit la débauche autant qu'il eſt poſſible de le faire.

Quand je dis *encourager la fornication*, j'entens que non ſeulement on bâtiroit des Temples à *Venus la Populaire*, apellés en Latin *Lupanaria*, mais même qu'on leur accorderoit des priviléges & immunités, & enfin qu'on décourageroit tellement la débauche avec les filles & femmes des Particuliers, qu'on ſeroit obligé de ſe rabattre ſur les femmes qui ſe ſacrifieroient à la volupté publique. Je vais donner un plan de mon ſiſtême. Quoiqu'il puiſſe ſervir beaucoup à éclaircir ma penſée, & à confirmer ma propoſition, néanmoins il ne poura manquer d'être perfectionné beaucoup, en paſſant par les mains d'un Senat National, Corps auguſte, compoſé d'Eccleſiaſtiques & de Séculiers, qui voudra peutêtre bien examiner cette importan-

te matiere. Voici ce projet.

On destineroit à cet usage une centaine de maisons, ou plus, dans un quartier convenable de *Londres*, où il pût loger deux mille femmes: ce qu'on feroit de même à proportion dans les autres villes du Royaume. Au cas que cent maisons fussent suffisantes, on nommeroit cent Matrônes, une pour chaque maison. Il faudroit donner cet emploi à des femmes qui eussent assez d'experience & de talens, pour diriger chacune vingt Demoiselles; pour avoir soin qu'elles fussent nettes & propres, & pour recevoir les gens d'une maniere civile & obligeante. Pour l'encouragement de ces Gouvernantes, chaque maison auroit les *accises* franches, pour une certaine quantité de toutes sortes de liqueurs: tellement qu'elles feroient en état de traiter les Etrangers à un prix raisonnable, & sans les engager à des fraix exhorbitans,

com-

comme il arrive dans les lieux de débauche. Outre ces maiſons, il y en auroit une grande à part, qui ſerviroit d'Infirmerie, & à laquelle on aſſigneroit un fonds pour l'entretien, au moins, de deux Médecins, & de quatre Chirurgiens habiles. Enfin on nommeroit trois Commiſſaires qui auroient l'intendance de tout; qui feroient droit ſur les plaintes qu'on leur porteroit, & qui auroient ſoin que chaque maiſon obſervat exactement les reglemens & les ſtatuts qu'on auroit jugé néceſſaires au bon ordre de ces Communautés.

Enſuite, pour accommoder ſelon leur rang les perſonnes qui fréquenteroient ces lieux, il ſeroit à propos de diviſer celles qui les habiteroient en quatre clâſſes, ſelon leur beauté, leſquelles pouroient exiger plus ou moins, à proportion de leur merite. Dans la premiere, il y auroit huit Demoiſelles, qui auroient droit d'exiger trente ſols

pour chaque visite. La seconde clâsse consisteroit en six personnes, & on y payeroit un écu. La troisieme n'en renfermeroit que quatre, dont le prix seroit d'une demie guinée. Les deux autres composeroient la derniere clâsse, & ne serviroient qu'aux personnes du premier rang, qui ne refuseroient pas une guinée pour des mêts aussi delicats.

Une taxe légere sur chaque clâsse suffiroit pour subvenir aux fraix de cet établissement; car quand la premiere clâsse ne payeroit seulement que quarante chellings par an, & les autres à proportion, cette somme monteroit à plus de dix mille livres sterling : ce qui feroit un fonds assez considerable, non seulement pour payer les apointemens des Commissaires, des Médecins, & des Chirurgiens; mais même pour entretenir les Bâtards orfelins, & les Courtisannes émerites.

Pour

Pour le bon ordre, il feroit néceffaire que chaque Gouvernante fût maitreffe abfolue dans la maifon commife à fes foins; qu'aucune Demoifelle ne pût fortir fans fa permiffion; que le menfonge y fût puni féverement; qu'on n'y admît jamais d'enfans fous aucun prétexte; qu'on y defendît la mufique & autres chofes qui peuvent incommoder la Communauté; qu'on n'y laiffat point entrer de gens querelleurs ou ivres, ni à des heures indues, fans le confentement de la maitreffe; & qu'en cas de violence, elle pût obtenir main forte de la Juftice.

Quant à la fanté de la Communauté, fi quelcun fe plaignoit d'avoir contracté du mal dans le commerce d'une Demoifelle, & que fur la vifite qui en feroit faite, elle fût convaincue d'une indifpofition qu'elle auroit cachée à la Gouvernante, elle feroit dépouillée & caffée. Si au contraire elle découvroit fon

malheur, on l'enverroit à l'Infirmerie, où elle feroit panfée aux dépens de la fociété. Une femme qui auroit eu deux fois le mal de *Naples*, ne pouroit plus rentrer dans une maifon publique. Notez que trois de ces moindres maux qu'on gagne dans les plaifirs amoureux, feroient cenfés équivalens à la groffe maladie.

On pouroit ajouter ici beaucoup d'autres reglemens; mais jamais aucune fociété ne s'eft fait tout d'un coup un corps complet de loix: c'eft aux évenemens à marquer celles qui manquent. On laifferoit donc à la fageffe des Législateurs à fupléer dans l'occafion aux ordonnances, dont nous n'avons pu prévoir la néceffité.

Après avoir érigé ainfi des lieux publics, & leur avoir donné des ftatuts falutaires, il ne refte, pour perfectionner mon projet, que de prendre des mefures efficaces pour décourager la débauche particuliere.

re. C'eſt ici que je compte ſur les dignes Membres de la *Société* pour la reformation des moeurs. Sans doute ils n'agiront pas froidement dans une affaire, où tout leur promet un heureux ſuccès, eux qui ont temoigné tant de zele pour une choſe de peu de conſéquence. Qu'ils l'entreprennent donc. Il eſt bien vrai que les beaux diſcours qu'ils pouroient faire ſur la pureté, engageront difficilement une de ces Courtiſannes ambulantes à ſe laiſſer mourir de faim; mais un petit ſéjour à *Bridwell*, ou quelques menaces de la tranſporter à la *Caroline*, ſont des argumens d'un grand poids; & bientôt elle ſeroit convaincue que le mieux pour elle eſt d'aller ſe faire inſcrire dans une maiſon publique. Que s'il y en avoit d'aſſez folles pour s'obſtiner à aller vendre leurs charmes de rue en rue, au lieu d'en faire un uſage conforme aux loix, on les enverroit peupler les Colonies *Angloiſes*; car

de la maniere que *Bridwell* eſt gouverné aujourd'hui, la penitence involontaire qu'elles y feroient, ferviroit ſeulement à les apauvrir davantage, c'eſt à dire à les enfoncer de plus en plus dans la débauche.

Supoſons maintenant que les lieux publics ſont favoriſés & ſoutenus par le Gouvernement, autant qu'il eſt poſſible, & que les loix ont déployé leur rigueur contre les autres branches de la débauche. Il s'agit, par conſéquent, pour nous de montrer quel avantage il en reviendroit à la nation, & comment cet établiſſement préviendroit ou diminueroit les maux, que nous avons dit être une ſuite néceſſaire de la débauche. Car pour les objections tirées de la Religion, ou de la Morale, qui pouroient m'être alléguées, j'en reſerve l'examen à la fin de ce Diſcours.

En premier lieu donc je dis, que la nation trouveroit un profit conſiderable

ſiderable dans cette inſtitution, en ce qu'elle retireroit du deſordre je ne ſais combien de perſonnes déréglées & débauchées. Je m'explique. Chaque année, un certain nombre de jeunes filles, ou femmes, tombe dans des fautes contre la pudeur, & parvient par dégrés au comble de l'impudence & de l'infamie. L'incontinence devient bien-tôt leur moindre crime: elles commettent toutes ſortes d'excès; rien ne leur cauſe plus d'horreur, ni de honte. La raiſon en eſt claire. Abandonnées de leurs parens, réduites à la derniere miſere, ſi leur impudicité ne fournit pas à leurs beſoins, il faut bien qu'elles recourent à d'autres moyens, au menſonge, aux fourberies, au vol, à pis encore. Non que ces crimes ſoient l'effet néceſſaire de la débauche, ou qu'ils ayent la moindre connexion avec elle; car il y a une infinité d'*honnêtes Débauchés*. Mais la maniere dont ces malheureuſes

heureuses font traitées dans le monde, est l'occasion de leurs desordres. Les femmes qui ont conservé leur chasteté, soit par un effet de leur froideur naturelle, soit par le defaut heureux de tentations ou d'occasions, soit par d'autres causes; les hommes d'une conduite réglée, les Débauchés mêmes, tous insultent à ces infortunées créatures sans distinction: la même marque d'oprobre est imprimée sur le front de toutes: on leur temoigne le même mépris; de sorte que fissent-elles ensuite des crimes horribles, on ne peut plus rien ajouter aux affronts qu'elles ont déja essuyés. Affranchies ainsi de la crainte des reproches, crainte qui est le meilleur rampart de la vertu, il n'est pas surprenant qu'insensibles à la honte, & sollicitées par l'indigence, elles commettent de méchantes actions, quand elles n'ont point à craindre la séverité de la Justice.

Dans

Dans notre ſiſtême le cas changeroit entierement. Dès que ces ſortes de femmes auroient atteint le dégré néceſſaire d'aſſurance, & avant qu'elles fuſſent preſſées d'une extrême pauvreté, elles entreroient d'elles-mêmes dans une Communauté de perſonnes comme elles. Là, bien loin qu'elles fuſſent néceſſairement vicieuſes, elles auroient au contraire plus d'engagemens à mener une vie honnête, qu'en quelque profeſſion que ce puiſſe être. L'argent qui corrompt les premiers Miniſtres, leur ſert à couvrir leur corruption. L'éclat & l'utilité des dignités eccleſiaſtiques tente de commettre des ſimonies. Accuſez un Colonel d'injuſtice, il eſt jugé par ſes Pairs, & votre information eſt traitée de fauſſe, ſcandaleuſe, malicieuſe. Un Légiſte vous trompe ſuivant la loi. Vous devez bien remercier un Médecin, lorſque vous vivez pour vous plaindre de lui. La fourberie

rie passe dans le commerce pour prudence & pour savoir - faire. Il n'en est pas de même d'une pauvre Courtisane. Quand elle n'auroit commis qu'une mauvaise action, & qu'elle n'auroit pris, par exemple, qu'une tabatiere à un Gentilhomme, elle ne peut gueres éviter d'être découverte, auquel cas elle sera ruinée d'abord, bannie des lieux publics, notée d'infamie; & le mieux à quoi elle puisse s'attendre, sera d'être transportée aux Iles. D'un autre côté, il n'y aura pas moins de motifs de vertu dans les maisons publiques qu'en aucun autre endroit du Monde. Il est naturel aux hommes d'avoir un égard particulier à la bonne opinion de ceux avec lesquels ils vivent, & de se négliger avec les Etrangers. Or dans ces Communautés l'acte de la débauche n'étant pas regardé comme honteux, & au contraire faisant quelque honneur à ces Demoisel-

les, elles n'oublieront rien pour être en bonne odeur parmi leurs Compagnes, & elles ne seront pas moins sensibles au point d'honneur que le reste des hommes, puisqu'elles auront la même émulation genereuse & louable, & qu'elles seront détournées du mal par des châtimens ou plus grands, ou plus certains. Outre cette reforme par raport aux mœurs, le Public en retirera cet avantage important, qu'il ne sera plus allarmé pendant la nuit, par les desordres, les querelles, & les batteries qu'occasionent tous les jours les Courtisanes vagabondes, & les maisons de débauche particulieres, dispersées dans toute la ville, au grand détriment des honnêtes citoyens.

Nous avons déja parlé du *mal François* comme d'une pernicieuse conséquence de la débauche, & nous avons eu grande raison, puisque dans la vie la santé est une con-

condition *ſine qua non.* Ce mal, terrible en lui-même, eſt encore pire quand il eſt invéteré, & il n'eſt rien ſorti de pareil de la funeſte boëte de *Pandore.* Excepté à un certain âge, & dans certains temperamens particuliers, les autres deſordres ne ruinent point la ſanté, à moins que l'induſtrie des Médecins ne s'en mêle. Mais pour celui-ci, c'eſt un Ennemi qui a le loiſir de nous abattre, ſi on ne lui reſiſte d'abord: il n'eſt pas un moment en repos; il aquiert chaque jour de nouvelles forces, juſqu'à ce qu'il n'en reſte plus au patient. On ſent trop qu'une exacte diſcipline dans les lieux publics préviendroit la communication de cette maladie contagieuſe, pour que je m'amuſe à en expoſer les preuves: ce qui me donneroit un air de vain & ennuyeux déclamateur. Comme cette maladie n'a ſa ſource que dans la fornication publique, d'où elle ſe

gliſſe enſuite dans les familles particulieres, c'eſt auſſi de cette fornication qu'elle continue de tirer des recrues, pour ainſi dire. Quand cette ſource ſera donc une fois tarie, il eſt naturel que la nation recouvre ſa premiere ſanté, & ſon ancienne vigueur. Or c'eſt ce qui ne peut manquer d'arriver, pourvu qu'on ait ſoin de preſerver les lieux publics de cette ſorte d'infection. Car enfin quel eſt le jeune homme aſſez ennemi de lui-même, pour s'expoſer de propos deliberé à avoir beſoin des remèdes fâcheux d'un Apoticaire, lorſqu'il peut à ſon aiſe, ſans honte, & ſans craindre les *Officiers Reformans*, aſſurer ſa ſanté, & ſatisfaire ſa fantaiſie avec autant de maitreſſes qu'il lui plaît.

Il eſt vrai qu'à la premiere vue, l'entrepriſe de conſerver les lieux publics ſains & ſaufs, ſemble être difficile; mais on n'y trouvera plus d'embarras, pour peu qu'on examine

mine la chose avec plus d'attention. Cette maladie se communique réciproquement de la femme à l'homme, & de l'homme à la femme ; mais la premiere maniere est plus commune, par plusieurs raisons. Nous ne ressemblons point aux coqs, ni aux taureaux, qui ont des serails de femelles à leur dévotion. Au contraire, une femme industrieuse & laborieuse, qui se consacre à la débauche publique, est capable de satisfaire une bonne quantité de mâles ; tellement qu'un nombre choisi de femmes semblables gagnent joliment leur vie à ce métier. Par conséquent, si la meilleure partie de ces femmes est mal saine, elles peuvent infecter une grande quantité d'hommes, au lieu que ces hommes n'ont ni la volonté, ni le pouvoir de gâter un pareil nombre de femmes. Je dis qu'ils n'ont point la volonté. En effet une femme, pour amasser de quoi

payer

payer le Chirurgien, peut feindre qu'elle a du plaiſir, lors même qu'elle ne ſent que du mal. Bien plus, elle peut haſarder de ſe plaindre qu'on lui cauſe de la douleur, perſuadée que l'homme l'attribuera ou à ce qu'elle eſt chaſte, ou à ſa propre vigueur, & qu'il ſera bien éloigné de penſer qu'il a mal-traité un chancre en paſſant. Les femmes étant un ſujet purement paſſif en cette occaſion, peuvent aiſément ſe contrefaire de la ſorte, au lieu que ſi un homme n'a un plaiſir réel, il lui eſt impoſſible de faire quoi que ce ſoit Je laiſſe à juger à ceux qui ont de l'experience, combien l'imagination d'une femme doit être refroidie par une gonorrhée infecte, & ſi un homme en pareil cas, au lieu de chercher le plaiſir, ne chercheroit point à ſe procurer la gueriſon. On peut donc conclure avec toute ſorte de certitude, que les hommes attaqués de cette maladie,

ladie, ne ſongeant à rien moins qu'à la porter à d'autres, elle ne ſe répand au loin & ne ſe communique de toutes parts, que parceque les femmes négligent de ſe faire guerir. Or ſelon mon ſiſtême, les lieux publics ſeront reglés avec tant d'attention, qu'une femme ne poura cacher long tems ſon mal, & qu'elle aura interêt de le découvrir, tellement que les maux que ces ſortes de femmes ont cauſés, ſeront réparés avec le tems, & qu'enfin on n'entendra plus parler de cette ſale maladie. Mais en voici aſſez ſur cette matiere.

La ſeconde choſe qu'on doit conſiderer dans ce vice, eſt la dépenſe où il jette, & l'indolence qu'il inſpire aux hommes, auxquels il fait négliger leurs affaires & perdre leur tems. Quelques ſoient les occupations d'un homme, elles ne peuvent arrêter la circulation de ſon ſang, ni prévenir la ſécrétion de la ſemence. Qu'il dorme ou qu'il

qu'il veille, les vaiſſeaux ſpermatiques font leur office, quoiqu'il donne ſes penſées à des affaires importantes, & qu'il ne faſſe point attention au chatouillement venerien qu'il ſent. A la verité, un homme débauché fait ſon unique étude de la ſcience du plaiſir; ſa lubricité force la Nature de fournir des eſprits à ſa paſſion ; mais alors ſa conſtitution ſera bien-tôt ruinée. Les eſprits animaux étant épuiſés par cette anticipation violente, ſon corps ſera affoibli, & ſes nerfs relâchés; de ſorte qu'après une vie irréguliere & effeminée, il ne poura plus recouvrer ſes premieres forces. D'un autre côté, les parties qui ſouffrent davantage de la violence de cet exercice, ſont ſujettes à divers accidens, & les Débauchés dont la ſanté eſt d'ailleurs vigoureuſe & robuſte, ſont ſouvent incommodés d'ulceres, & de foibleſſes qui viennent ou de l'ulceration précédente

des

des proſtates, ou de ce qu'ils ont outré la Nature : ce qui produit cette relaxation. Il eſt vrai que ces hommes parleront toujours des femmes avec le même goût ; mais quoiqu'ils puiſſent dire, ils n'auront plus ces deſirs brulans qu'ils ſentoient auparavant, lorſque leurs vaiſſeaux n'avoient point perdu leur vigueur naturelle. Il eſt certain que la débauche ne ſubſiſte plus chez eux que dans l'eſprit, & qu'elle ne vit que des images de leurs anciens plaiſirs, images qu'ils ne perdent pas avec autant de facilité, qu'ils ont perdu le chatouillement qui les a fait naître. En un mot, cette paſſion s'affoiblit en eux à un tel point, qu'avec le tems elle paſſe *à glande penis ad glandem pinealem.* Au contraire un homme occupé, ou qui mene une vie réguliere, éprouvera rarement ces accès de luxure ; mais auſſi ils ſe feront ſentir avec une fois plus de violence : car en-

fin

fin quoique ce ſoit une opinion reçue, que plus un homme tient long-tems ſa paſſion ſous le joug, plus il eſt capable de l'y tenir encore dans la ſuite, cette maxime n'eſt vraie qu'en un ſens, & revient à ceci, que ſi un homme a été capable, par telles & telles raiſons, de vaincre ſa paſſion pendant un mois, par exemple, il ſera capable de la vaincre pendant un mois encore, ſi les mêmes raiſons ſubſiſtent, & que la tentation n'augmente point. Mais néanmoins ſes deſirs auront plus de force que ceux d'un autre, qui n'aïant point ces motifs d'abſtinence, accorde chaque jour à ſa paſſion ce qu'elle exige. S'il y a quelques hommes d' une conſtitution particuliere, dont trois petits boutons puiſſent aiſément réprimer les chaſtes deſirs, ou qui, par une force extraordinaire de raiſon, ſe rendent maîtres de cette paſſion tirannique & furieuſe, je les felicite de tout

mon cœur de leurs heureuſes conquêtes; mais ce que je dis ne les regarde en rien, puiſque les lieux publics ne ſont point deſtinés pour de pareilles gens. Je ne parle que des hommes occupés, qui malgré la ſageſſe & la régularité de leur conduite, ſont réduits quelquefois à chercher les moyens d'éteindre les flâmes qui les conſument. Or je dis que la paſſion a plus de force dans les perſonnes de ce caractere, que dans des gens adonnés au plaiſir, & que leur abſtinence contribue à augmenter la violence de leurs deſirs, & à les mettre hors d'état d'y reſiſter. Leur imagination n'étant point refroidie par de fréquentes jouiſſances, s'enflâme d'abord. D'un autre côté, leurs vaiſſeaux ſpermatiques ne ſont point affoiblis par des évacuations forcées; ils conſervent toute leur vigueur, & leurs nerfs ſont capables des ſenſations les plus delicates: de ſorte qu'au moindre badi-
nage

nage d'une fille qui a quelques charmes, leurs vaiſſeaux ſanguins ſont prêts à faire leur fonction.

Je demande maintenant ce que fera un pareil homme, quand il a pris une fois la reſolution de ſe ſatisfaire. Il faut qu'il ſe haſarde dans les lieux publics de débauche, où peut être il gagnera quelque mal qui épuiſera ſa bourſe, & qui l'empêchera de vaquer à ſes affaires, lorſqu'elles l'obligeront de ſortir. Si-non il eſt réduit à faire ſervir ſon tems, ſon éloquence, & ſa bourſe à tromper une fille vertueuſe: ce qui lui fera négliger ſes affaires, & l'entrainera, ſelon toute aparence, dans des fraix qu'il ne ſe ſeroit jamais imaginés auparavant.

Pour remédier à ces inconveniens, il y aura des lieux publics toujours ouverts, où un homme ſelon ſes facultés poura régler ſa dépenſe, depuis un demi écu juſqu'à une guinée, ſans expoſer ſa

ſanté le moins du monde. Ce qu'on doit principalement conſiderer, c'eſt que ſi un homme eſt ſurpris d'un accès ſoudain de débauche, il poura, ſans ſe détourner beaucoup, trouver une maitreſſe complaiſante & diſpoſée à le ſatisfaire, qui le mettra à ſon aiſe en un clin d'œil, après quoi, il pourſuivra ſes affaires avec plus d'attention, n'étant plus troublé par ces images voluptueuſes, qui accompagnent toujours des émotions telles que celles que je décris.

Ce n'eſt pas encore tout. Un triſte effet du commerce avec les femmes débauchées, c'eſt qu'il tend à dépeupler une nation, ſoit par la deſtruction des Bâtards qui en naiſſent, ſoit en ce qu'ils ruinent la conſtitution des jeunes gens, qui venant à ſe marier enſuite, ne peuvent plus avoir d'enfans, ou n'en ont que de maladifs, qui vivent peu. Le premier de ces inconveniens eſt preſque inévitable, ſur-

ſur-tout dans les femmes modeſtes, qui ſeront toujours capables de ſe porter à cet excès de cruauté, tant que la chaſteté ſera la gloire de leur ſexe, comme elle le doit. Cependant ce deſordre ſera prévenu pour la plus grande partie par mon ſiſtême. Car chaque Courtiſane qui ſera profeſſion de la débauche, ſous la protection des loix, aura un appartement dans l'Infirmerie, lorſqu'elle ſera près d'accoucher, & il faudra qu'elle prenne ſoin de ſon enfant : ce qui ſauvera un nombre conſiderable de ces petites créatures, qui ſelon toute aparence ſeroient peries autrement. De plus, il y a un grand nombre de filles du commun, comme des ſervantes, qui ne font gueres mourir leur fruit, que par la crainte de ne pouvoir plus trouver de condition, & de manquer de pain, ſi leur maternité devenoit publique. Or cet établiſſement commode, fait pour leurs pareilles, ſera un motif puiſ-

ſant pour les engager à entrer dans ces lieux, plutôt que de commettre une action qui révolte la Nature, & qui doit être punie de mort, ſi on la découvre.

Conſiderons maintenant ce qui regarde le mariage. Depuis que le Monde n'eſt plus dans l'état de Nature, & qu'il eſt compoſé de pluſieurs ſociétés indépendantes les unes des autres, & diviſées chacune en divers Ordres, ou dégrés diſtingués par leurs titres & poſſeſſions, qui deſcendent de pere en fils, il eſt indubitable que le mariage eſt d'une néceſſité abſolue, non ſeulement pour la propagation réguliere de l'eſpèce, & pour procurer une éducation ſage aux enfans, mais encore pour conſerver cette diſtinction de rang qui autrement ſeroit confondue à la fin par des ſucceſſions incertaines. Il n'eſt pas moins évident que toute ſorte de débauches, quelles qu'elles ſoient, ſont ennemies du mariage, en ce qu'el-

qu'elles ruinent la vigueur naturelle de la conſtitution, & qu'elles épuiſent les ſources mêmes de l'amour.

Comme cette paſſion néceſſaire au Monde eſt d'une nature chatouilleuſe, le trop ou le trop peu lui nuiſent également, & il eſt difficile de tenir un juſte milieu, ſans tomber dans l'une ou l'autre extremité. La Nature nous donne en naiſſant une proviſion extraordinaire d'amour. Si les jeunes hommes vivoient dans une chaſteté entiere, ſans diſſiper une partie de leur feu, le premier accès d'amour leur renverſeroit la cervelle, & la nation n'entendroit parler que d'avantures amoureuſes, & de paſſions romaneſques. Avec le tems, le fils d'un Pair d'*Angleterre* courroit riſque de devenir Chevalier errant, & de prendre une fille de rien pour ſa *Dulcinée*. Au contraire, tel qui n'eſt aujourd'hui qu'un jeune tailleur éveillé, deviendroit un *Roland*

le

le furieux, & exposeroit sa tête pour obtenir une épouse riche d'une haute naissance. En un mot, malgré l'intemperance de notre siècle, nous voyons tous les jours tant d'exemples de ces mariages disproportionnés & ruineux, qu'on peut conclure avec raison, que si la nation vivoit dans une sobriété parfaite à cet égard, il n'y auroit point d'homme qui pût répondre de la conduite de ses enfans.

Il est vrai que sur le pied où sont les choses, l'excès de chasteté est moins à craindre que l'extremité contraire, quoi qu'il y ait des exemples de l'un & de l'autre, & que bien des peres qui vivent aujourd'hui, aimeroient mieux avoir vu leurs fils cinquante fois dans une maison publique, que de les voir mal mariés, comme ils sont. Cependant l'autre extremité est autant ou plus à craindre, comme étant plus commune, parce que la plupart des jeunes gens accordent

trop à leurs paſſions : ce qui leur fait perdre l'inclination qui les porteroit au mariage, ou les rend incapables de répondre aux fins de cet état.

Pour éviter ces deux extremités dangereuſes, des maiſons publiques de débauche ne peuvent que paroître un remède excellent à tout ce qu'il y a de perſonnes ſenſées, puiſqu'en premier lieu nous évitons l'inconvenient d'une continence trop rigoureuſe. Quand un homme a acquis quelque experience, en fréquentant ces ſortes de maiſons, il eſt en état de former un jugement de comparaiſon ſur les plaiſirs que l'amour peut lui procurer. La jouiſſance change bien les idées qu'il avoit de la beauté. On ne doit plus craindre pour lui, qu'il ſe laiſſe porter à un mariage diſproportioné, par les notions romaneſques & chimeriques de la tendreſſe, qui aveuglent la Jeuneſſe ſans experience, & qui lui font croi-

croire que l'amour ſuffit ſeul pour rendre un mariage fortuné. C'eſt ſans doute ce qu'on m'accordera ſans peine, & qui ne merite pas que je le prouve davantage.

En ſecond lieu, les maiſons publiques, dont je parle, préviendront les inconveniens de la débauche exceſſive, en ce qu'elle ne nuira pas à la ſanté, & que ſi on differe de ſe marier pendant quelque tems, pour ſa ſatisfaction particuliere, il reſtera toujours aſſez de vigueur aux hommes, pour leur faire ſouhaiter un jour ou l'autre de quitter l'état joyeux de Garçon. Ajoutez que quand ils ſeront une fois mariés, ils pouront accomplir les devoirs de cette condition, comme s'ils avoient toujours vécu dans une parfaite chaſteté, & mieux même que s'ils avoient été des heros de continence.

Cette propoſition poura ſembler hardie, & néanmoins la preuve en

ſaute aux yeux. Cependant pour procéder avec méthode, je diſtingue trois manieres par leſquelles les jeunes hommes débauchés énervent leur vigueur naturelle, & ſe rendent impuiſſans. La premiere eſt la manufriction ou maſturbation : la ſeconde, l'excès & la fréquence des plaiſirs : enfin la troiſieme, les maux qu'on gagne dans la débauche.

Quant à la premiere cauſe, lors que les jeunes Garçons ont une fois apris ce jeu criminel, ils n'y renoncent gueres qu'après avoir eu commerce avec les femmes. Ce qui les y fait perſéverer plus qu'autre choſe, c'eſt la ſureté, le ſecret, la commodité, & le bon marché de ce plaiſir.

Du moins, ſi ces *Onanites* avoient la moderation d'attendre les mouvemens de la Nature, quoique leur action ne ſoit point naturelle, elle ne leur cauſeroit pourtant pas plus de préjudice, moyennant cet-

te

te prudente diſcrétion, que ne fait la débauche avec les femmes. Mais au lieu de cette reſerve, ils outrent tous les jours la Nature ; & bien qu'ils n'ayent ni inclination, ni capacité pour s'attaquer aux femmes, ils ſe ſatisfont ſur eux-mêmes, en ſupléant au reſte par l'agileté de leurs impudiques mouvemens. Par-là ils affoibliſſent les parties deſtinées à la generation, & ils les accoutument tellement à cette friction violente, que quoiqu'ils ayent de fréquentes évacuations ſans aucune érection, cependant la ſenſation ordinaire que le commerce des femmes procure à ces parties, n'eſt point capable de les exciter à l'émiſſion de la ſemence : ce qui les met hors d'état d'avoir poſterité.

Pour arrêter ces pratiques clandeſtines, & empécher que les jeunes gens ne mettent *des mains violentes* ſur eux-mêmes, nous avons imaginé les maiſons publiques de dé-

débauche, qui ne ſauroient manquer de produire un bon effet. Car enfin quel garçon ſeroit aſſez brutal pour preferer cet amuſement pueril & ſolitaire aux careſſes d'une belle femme, lorſqu'il peut ſe les procurer avec autant de commodité, de ſecret & de ſureté?

En ſecond lieu j'ai dit, que ſouvent l'excès & la fréquence des plaiſirs veneriens affoibliſſent les hommes, & leur cauſent la plupart du tems des ulceres incurables. C'eſt ce qui n'arrive que rarement ou jamais, ſi ce n'eſt dans les débauches faites avec les perſonnes privées, ſavoir lors qu'une Maitreſſe a fait une telle impreſſion ſur l'imagination d'un homme, qu'il fait des efforts extraordinaires & au deſſus de ſes forces, d'où il contracte une foibleſſe dans les vaiſſeaux ſpermatiques, dont il eſt d'ordinaire plus difficile de guerir, que d'une gonorrhée virulente. On préviendra ce danger

en encourageant les maiſons publiques de débauche: ce qui detournera les hommes de penſer à former des intrigues ſecrettes. On m'accordera ſans peine qu'on ne doit point apréhender d'excès pareils dans les lieux publics, ſur leſquels ce Traité roule. Comme chacun n'y agira que par ce principe general d'amour qu'un ſexe a pour l'autre, il n'ira que juſqu'où la Nature le conduira, & qu' à proportion des mouvemens particuliers qu'il ſentira dans cette circonſtance.

Pour la troiſieme cauſe de l'impuiſſance, ſavoir les maladies veneriennes, j'ai déja prouvé que mon projet eſt le meilleur remède dont on puiſſe s'aviſer pour les prévenir. Je me borne donc à obſerver avec combien de bonheur mon ſyſtême pourvoit aux mauvais effets de la luxure, ſans en excepter un, quelqu'il ſoit, & de quelque biais qu'on enviſage la débauche.

C'eſt

C'eſt pourquoi je crois avoir aſſez prouvé la premiere partie de ma propoſition, ſavoir que les lieux publics conſerveront la ſanté des hommes, en ſorte qu'ils auront la capacité, & par conſéquent l'envie d'entrer un jour ou l'autre dans l'état du mariage.

J'ajoûte maintenant que ces hommes rempliront mieux le but & l'intention de cet état, que s'ils avoient toujours gardé une continence rigoureuſe & entiere.

Quand un homme & une femme ſe choiſiſſent l'un & l'autre d'entre le reſte des hommes, ce n'eſt point la propagation ſeule de leur eſpèce qu'ils ont en vue: d'ordinaire c'eſt même la moindre de leurs penſées. La principale choſe qu'ils ſe propoſent, c'eſt de couler le reſte de leur vie dans les doux embraſſemens, & dans les careſſes réciproques l'un de l'autre, de partager leurs joies & leurs chagrins, de répandre dans le ſein l'un de

l'autre leurs plaiſirs & leurs afflictions, & enfin de contribuer autant qu'il eſt poſſible à leur bonheur réciproque. Pour les enfans, ils viennent d'eux-mêmes & ſans qu'on y ſonge, & les parens les élèvent naturellement comme ils peuvent.

Mais cette felicité dépendant de l'affection mutuelle des deux Parties, dès que cette affection ſe refroidit, ſoit dans l'homme, ſoit dans la femme, le mariage eſt malheureux, & on ne peut plus répondre aux fins ſages & vertueuſes de cette condition. Pour rendre juſtice au beau ſexe, il a plus de conſtance en amour que le nôtre. Les paſſions des femmes ſont moins aiſées à exciter, & on ne les voit point ſe fixer en un moment ſur un objet, comme les hommes font tous les jours. Mais en récompenſe, quand la tendreſſe s'eſt emparée d'un cœur feminin, elle y aquiert plus de force, & elle s'y con-

conſerve mieux que dans les hommes. La jouiſſance même de ce qu'elles aiment, augmente leur amour, au lieu de le diminuer. Soit que les femmes reprennent l'amour qu'elles ont donné, & qu'il jette de nouvelles racines en elles par la conception, au lieu que les ſentimens qu'un homme cauſe, ne l'affectent que pendant le tems qu'il les cauſe; ſoit que cette difference vienne du tour d'imagination different des hommes, qui ſont ſuſceptibles des moindres impreſſions que fait ſur eux la premiere Beauté qu'ils rencontrent; ſoit qu'occupés de leurs affaires, ils ne prennent de l'amour qu'en paſſant, & comme par divertiſſement, au lieu que les femmes en font leur principale affaire; il eſt certain par l'experience de tous les jours, qu'une femme après la jouiſſance, ne conſerve qu'une petite partie de l'affection de ſon époux. Voyons donc qui d'un homme

 chaſ-

chaſte avant le mariage, ou d'un homme qui en a goûté d'avance les plaiſirs, eſt moins ſujet à ſe refroidir envers ſa femme. En un mot voyons qui des deux doit être un meilleur mari. La premiere choſe qui refroidit un homme après le mariage, eſt la diſparité des deux Parties. Je vais m'expliquer. Quand on ne s'eſt marié que par amour, & au détriment de ſa fortune, dés que les premiers feux ſont éteints, on ne peut s'empécher de regarder ſa femme comme la cauſe & l'auteur de ſes infortunes : ce qui produit une froideur, & une indifference qui aboutit peu à peu à une rupture ouverte. Or s'il y a quelqu'un qui court riſque de faire un mariage diſproportionné, c'eſt un homme chaſte, comme je l'ai déja prouvé ; & il n'y auroit point eu de meilleur moyen de le guerir de ſa folie, que de lui faire un peu connoître l'amour par ſa propre experience. D'un autre cô-

té, ces gens réguliers & continens qui ne se marient que par amour, se forment des idées extravagantes des plaisirs qu'ils goûteront dans le lit conjugal, de sorte qu'ils tombent dans une fâcheuse surprise, après les avoir goûtés une fois. Un tel homme ne sauroit comprendre comment les charmes de son épouse ont pu faire tant d'impression sur son ame. Il ne peut comprendre qu'elle ait encore les mêmes charmes qui le transportoient hors de lui-même. Il s'imagine avoir découvert en elle une foule de petits defauts, & il attribue à cette découverte sa froideur qui augmente sans cesse, au lieu que la cause de ce changement est en lui-même, & non point en son épouse qui est toujours ce qu'elle a été. Quand un homme brule d'amour, & que la passion fait battre son poux avec violence, il se jette une humeur peccante sur ses yeux : ce qu'on peut observer dans le tems

même, parce qu'ils deviennent vifs & brillans. C'eſt alors que la beauté de chaque trait aquiert de nouveaux charmes, en paſſant par cet organe vicié, & que toute femme devient une Déeſſe. Mais lorſque cette humeur qui cauſoit ſon eblouiſſement, vient à être tirée en bas par une révulſion, comme dans le cas du mariage, alors les yeux de l'homme s'ouvrent. Quoi qu'il ait encore la vue baſſe & foible, & qu'il ne voye que comme au travers de plusieurs cercles bleuâtres, il aperçoit pourtant les choſes mieux qu'il ne faiſoit, & ſa Déeſſe ne lui paroît plus qu'une Mortelle, telle qu'elle eſt, dépouillée des fauſſes aparences dont ſon amour la revétoit.

Dans cette occaſion, un mari qui a toujours été chaſte, rejette ſa faute ſur ſa femme, & s'attache à quelque autre, qu'il s'imagine n'avoir pas les mêmes defauts que

la ſienne. Alors il ne faut plus eſperer de bonheur dans le mariage.

Au contraire, un homme qui a de l'experience par devers lui, & qui a vu plus d'une femme, ſait qu'elles ſe reſſemblent toutes en un point, & que la violence de l'amour eſt toujours ſuivie d'un calme profond. Ainſi quand il ſe marie, préparé contre les inconveniens de cette nature, il eſt prêt à pardonner les fautes, & les imperfections qui ſont inſéparables de la condition humaine. Une preuve de cette verité, c'eſt la maxime établie chez les femmes, que les Débauchés ſont les meilleurs maris. Elles ſentent qu'il eſt bien difficile de poſſéder ſeules l'affection d'un homme; qu'un jour ou l'autre, il voudra ſatisfaire ſa curioſité ſur ces ſortes d'affaires, & qu'autant que cette experience eſt utile avant le mariage, autant elle eſt dangereuſe dans la ſuite.

D'un autre côté, pour achever

de rendre le mariage heureux ou ſuportable, il doit y avoir quelque raport entre les humeurs, le temperament & les inclinations des deux Parties. Si, par exemple, le Mari ne peut ſouffrir le ſéjour de la Capitale, & que la femme déteſte celui de la campagne; ou que l'un ſoit grave, ſerieux, ennemi des divertiſſemens, tandis que l'autre fait profeſſion d'aimer la joie & le plaiſir, il eſt impoſſible qu'ils s'accordent jamais enſemble. Ils ſeront tous les jours en differens. Or les diſputes entre gens mariés reſſemblent à celles de Religion, je veux dire, qu'il eſt difficile de les apaiſer. On en va juger par cet exemple.

Après la révocation de l'Edit de *Nantes*, pluſieurs *Proteſtans* furent mis à la Baſtille, où ils demeurerent un tems conſiderable. Ils obſerverent durant le ſéjour qu'ils y firent, que ceux qui eurent enſemble la moindre diſpute, ne ſe

re-

reconcilierent que quelque tems après leur élargissement. Ils en raporterent alors pour raison, que quoi qu'ils fussent compagnons d'affliction, néanmoins étant toujours dans la compagnie l'un de l'autre, leurs animosités conservoient leur premiere chaleur, faute d'une courte absence pour les refroidir. Il en est de même dans le mariage. C'est pourquoi on devroit se choisir une femme, dont le temperament revînt au nôtre, autant qu'il est possible.

Or cette attention est de celles dont un homme chaste & sans experience ne s'avise jamais. Infatué de la personne qu'il aime, il s'imagine que son bonheur futur dépend de la possession d'une Demoiselle d'une certaine taille, & avec des traits arangés d'une certaine maniere. Quand il a le malheur de ne pas rencontrer une figure telle qu'il s'est dépeinte, quel surcroît de chagrin ne doit-ce pas ê-

tre pour lui, de ſe trouver lié pour toujours avec une femme dont l'humeur ne reſſemble en rien à la ſienne, & dont par conſéquent la ſatisfaction eſt incompatible avec la ſienne propre ? On peut juger de ce qui arrive alors. Lits à part, tables ſéparées, ſéparation de corps & de biens, procès, telles ſont les ſuites de ces beaux mariages. En un mot conſiderons l'état conjugal de quelque côté que ce ſoit, nous trouverons qu'un homme qui en a goûté les plaiſirs avant que d'en avoir pris le joug, ſera meilleur Mari, & répondra mieux aux fins du mariage, qu'un homme qui a vécu dans la chaſteté juſqu'au jour de ſes noces.

Ainſi nous voyons par cet heureux établiſſement des maiſons publiques de débauche, que loin qu'elle ſoit l'ennemie du mariage, elle lui ſert beaucoup, & contribue à le rendre heureux.

Il nous reſte maintenant à prouver

ver la derniere partie de ce que nous avons avancé, ſavoir que le projet d'ériger des maiſons publiques empêchera, autant que faire ſe peut, que les honnêtes femmes ne ſoient corrompues, & réduira la débauche dans des bornes étroites.

Pour éclaircir cette matiere, il faut s'arrêter un peu à conſiderer la conſtitution du beau ſexe, tandis qu'il eſt dans l'état d'innocence. Quand nous aurons vu les fortifications que la Nature a élevées pour defendre la chaſteté des Dames, nous verrons pourquoi il arrive tant de fois qu'elles laiſſent entrer l'ennemi dans la place, & nous ſerons mieux en état de la defendre.

Toute femme qui eſt capable de concevoir, doit avoir les parties qui y ſervent conditionées de telle maniere, qu'elles puiſſent accomplir ce qui eſt néceſſaire dans cette conjoncture. Mais pour qu'elles

les ſoient propres à l'uſage auquel la Nature les deſtine, il faut qu'elles ayent une ſenſation ſubtile & delicate, & qu'à l'aproche des organes virils, elles excitent dans les femmes un plaiſir exquis, & au deſſus de tout ce qu'on peut dire, ſans quoi les organes récipiens ne peuvent s'évertuer, pour procurer la conception comme ils font, d'une maniere extraordinaire. Il faut que le vagin entier ſoit un ſphincter continué, qui ſerre & embraſſe le *penis*, tandis que les nymphes & autres parties voiſines ont leurs émiſſions particulieres dans ce moment critique, ſoit pour ſervir de véhicule, & pour rendre le paſſage gliſſant, ſoit pour s'incorporer avec l'injection maſculine. Ajoutez que les trompes de *Fallope* doivent ſe mettre dans une poſture propre à recevoir le fluide fécond, & à le conduire dans les ovaires. Or il eſt difficile de s'imaginer que tant de membres alertes, des membres

bres d'une telle delicateſſe, des membres enfin qui agiſſent avec tant de vivacité en cette occaſion, ſoient en toute autre froids & ſans mouvement. Car outre que l'experience nous enſeigne le contraire, la belle diſpoſition du corps de la femme ne ſeroit d'aucune utilité, ſi la Nature ne leur avoit fourni un chatouillement précédent qui les excitat à entrer en action. Joignez à cette preuve, que malgré tant de découvertes que nous avons faites depuis peu dans l'Anatomie, nous ne trouvons point que le clitoris puiſſe avoir d'autre uſage, que d'allumer les deſirs des femmes par ſes érections fréquentes, qui produiſent ſans doute le même effet que celles du *penis*, dont le clitoris eſt la copie parfaite en mignature.

En un mot, pour nous convaincre de la violence de la paſſion des femmes, lorſqu'elle eſt échauffée juſqu'à un certain point, il ne faut que

que confiderer à combien de rifques terribles elles s'expofent pour la fatisfaire. La honte & la pauvreté ne paroiffent que des bagatelles, quand cette paffion l'emporte une fois.

Mais ce n'eft qu'une partie de ce qu'il y a à dire. Quoique les femmes foient toutes fujettes à ces fortes de defirs, la variété des temperamens met une difference confiderable entre elles. De même qu'il y a des hommes dont les nerfs optiques & olfactoires ont moins de vivacité que dans d'autres, auffi certaines femmes ont les nerfs des parties feminines d'une fenfibilité & d'une vivacité particuliere. Soit que cette difference vienne de la formation de leurs nerfs, ou de la velocité du fang qui circule dans ces parties, ou de la quantité differente, ou peut-être de l'acrimonie de ce fluide qui eft féparé du fang par les nymphes & autres glandes, on peut affurer qu'à proportion

portion de la delicateſſe de cette ſenſation, les femmes ont plus ou moins de chaſteté naturelle.

Pour contre - balancer l'impétuoſité de ces deſirs naturels, on inculque avec ſoin aux jeunes filles, dès leur enfance, des notions fortes de l'honneur. On leur aprend à haïr les Putains, avant qu'elles ſachent ce que ce mot ſignifie. Quand elles ſont venues en âge, elles trouvent que leur interêt dépend abſolument de paſſer pour chaſtes. Ces idées de l'honneur, & de l'utilité, ſont ce qu'on peut apeller une chaſteté artificielle, chaſteté qui avec celle que la Nature donne, compoſe la chaſteté réelle & actuelle de chaque femme.

Par exemple, il y a des femmes qui ont plus de chaſteté naturelle, ou moins d'inclinations laſcives que les autres, & qui en même tems ont conçu des notions rigoureuſes de l'honneur. De telles femmes ſont preſque imprenables. On

peut les comparer à des villes, que la Nature & l'Art ont fortifiées également, de sorte qu'elles ne sauroient être prises d'assaut, & qu'à moins d'une trahison, il faut les reduire par un siége long & régulier, pour léquel il y a peu d'hommes qui ayent assez de patience & de resolution.

Il y a d'autres femmes qui font le même cas de leur réputation, & qui ont la même sensibilité pour ce qui s'apelle honneur ; mais la Nature les a faites d'un temperament sanguin & amoureux. Une femme de cette espèce ressemble à une ville qui a une bonne garnison, mais dont les habitans mutins & séditieux, ont un fort penchant à se révolter, & à introduire l'ennemi dans la Place. Il est vrai qu'avec beaucoup de soin & de vigilance ces femmes peuvent apaiser des mutineries pareilles, & que l'honneur tiendra long-tems la passion en bride. Néanmoins la sure-

té

té n'eſt pas encore parfaite. Il y a de certains tems fâcheux, des ſaiſons critiques, des heures où l'on ne ſe tient point ſur ſes gardes, où l'on endort peu à peu l'honneur & l'interêt, de ſorte que l'amour gagne le deſſus. Or c'en eſt fait dès ce moment. Quoique nous regardions l'amour & l'honneur comme des combatans égaux, & que nous ajoutions même, que dans une bataille rangée, où l'un & l'autre paroitroient avec toutes leurs forces, l'honneur auroit l'avantage; néanmoins il eſt impoſſible dans le cours d'une longue guerre civile, que l'amour ne gagne la victoire un jour ou l'autre. Or je le dis encore une fois, c'en eſt fait alors, & cette victoire eſt déciſive; car l'inclination a ce malheureux avantage ſur l'honneur, qu'au lieu d'être affoiblie par la ſujettion, elle en prend de nouvelles forces: ſemblable à la camomille qui s'élève à proportion qu'on la courbe davantage,

 ou

ou au celèbre *Antée*, qui recevoit une nouvelle vigueur de sa defaite, & qui se relevoit de terre avec de nouvelles forces. Au contraire, l'honneur mis une fois en deroute ne se ralie jamais. La moindre brèche à l'honneur des femmes est irréparable, & les blessures faites à la chasteté, sont comme les trous qu'on a creusés dans un jeune arbre, & qui s'agrandissent avec lui. D'un autre côté, l'honneur & l'interêt ont besoin d'une longue enchainure de raisonnemens forts & solides, avant que de pouvoir ranger leurs troupes en bataille. L'inclination au contraire est d'abord sous les armes, dès que l'amour a levé son étendart. Car enfin comme le moindre regard tendre & amoureux d'une Dame excite une révolution soudaine dans les esprits animaux de l'homme, & lui fait bouillonner le sang, sans doute l'imagination femelle s'échaufe avec la même promptitude.

Par conséquent dans une pareille rencontre entre l'amour & l'honneur, il y a dix contre un à parier que l'ennemi entrera; car la porte de la chasteté, semblable au Temple de *Janus*, demeure toujours ouverte pendant des guerres de cette espèce. Il est vrai que si la perte de l'honneur devoit suivre sur le champ la perte de la chasteté, la vertu de ces femmes resisteroit mieux. Mais elles se flattent de l'esperance du secret, & elles s'imaginent avoir trouvé les moyens de goûter des plaisirs qui ne coutent rien à leur réputation. Ainsi elles concilient leur honneur avec leur inclination, ou du moins elles l'engagent à demeurer neutre: conduite dont les conséquences sautent aux yeux. En un mot, une femme amoureuse, & sensible à l'honneur, peut souffrir beaucoup d'attaques, & defendre peut-être sa chasteté jusqu'au dernier moment; mais elle est tous les jours

en danger d'être ſurpriſe, & de ſe voir réduite à ne ſe defendre plus que pour la forme.

Il y a une troiſieme ſorte de femmes, qui ne reſſemblent en rien aux précédentes, & qui n'ont ni honneur, ni penchant à l'amour, c'eſt-à-dire, dont l'honneur & le penchant n'égalent point l'honneur & le penchant du reſte du ſexe. Ces ſortes de femmes, ſelon les circonſtances où elles ſe trouvent, ſont au deſſus de l'amour, ou n'y ſont point. Quand leur interêt & leur fortune dépendent de leur réputation, comme il arrive à toutes celles d'un rang médiocre, elles ſont femmes d'honneur. L'interêt à la verité eſt inſéparable de l'honneur des femmes: il en eſt même la bâſe; & l'honneur & l'interêt conſiderés comme gardiens de la chaſteté, ſont des termes ſynonymes. Le point d'honneur ſans l'interêt n'empécheroit gueres les femmes de s'abandonner à l'amour du plai-

plaiſir. Ainſi nous voyons que les filles ſe conduiſent avec bien plus de circonſpection, lorſque leur fortune dépend encore d'un mariage à faire, que quand elle eſt aſſurée par la poſſeſſion d'un mari. Les femmes mariées au contraire agiſſent avec plus de liberté, parce qu'elles ſont à couvert des moindres ſoupçons, & de la probabilité ſeule de l'incontinence; qu'elles ne peuvent plus être trahies par leur groſſeſſe, & quil ne reſte pour les convaincre que d'être temoin oculaire de leurs demarches. C'eſt ce qui ſemble être cauſe que pluſieurs ſe donnent tant de liberté, comme ſi elles étoient de l'opinion de *Falſtaff*, lorſqu'il dit, *les yeux ſeuls peuvent me convaincre.* C'eſt pourquoi l'honneur des femmes étant attaché à leurs interêts, il faut diviſer cette claſſe de femmes en deux autres: les premieres dont la fortune eſt indépendante, & ne ſauroit ſouffrir

des cenſures du Monde; & les ſecondes, qui ſont tellement au deſſous du reſte des hommes, qu'elles échapent à leurs cenſures, ou qu'elles y ſont inſenſibles. Celles de la premiere eſpèce ont ce deſavantage, que quelque chaſteté naturelle qu'elles ayent, la moindre étincelle d'amour ſuffit pour les rendre capables de tout, d'autant que quand une femme eſt une fois dans un âge mûr, cette portion d'honneur qu'elle a acquiſe ſe conſerve avec peine, & ne peut plus être augmentée. Les femmes de la ſeconde ſorte ſont également ſujettes à être tentées, & elles ont de plus ce deſavantage, que quoi qu'elles ne puiſſent rien gagner à conſerver leur chaſteté, elles trouveront leur compte à la perdre, pour peu qu'elles ayent de beauté. La vertu de cette claſſe de femmes ſemble ne dépendre que de cet article; car ſi elles ont aſſez de charmes pour porter les jeunes gens

à

à prendre un peu de peine, & à faire quelques dépenses, leur chasteté ne sauroit tenir: il faut qu'elles se rendent.

La quatrieme & derniere espèce de femmes, sont de celles qui avec peu de principes d'honneur ont beaucoup de penchant à l'amour. Leur vertu est sans defense, & dès qu'un homme leur a fait perdre ces petites craintes qui sont naturelles la premiere fois aux jeunes personnes, il peut avancer avec confiance, & conclure que la brèche est pratiquable: car quelque resistance qu'il rencontre ensuite, elle ne servira qu'à augmenter le plaisir de sa conquête. La plupart des femmes ont beau être resolues à tout relâcher, elles font semblant de ne vouloir accorder rien, & elles s'arment d'une fausse modestie, qu'elles veulent faire passer pour bonne, mais dont on leur sait peu de gré.

Dès que les femmes ont pris un

 peu

peu d'amour, elles s'apliquent uniquement à en donner autant aux hommes, & elles ſentent que la ſeule aparence de la modeſtie leur prètera de nouveaux charmes. Ce qu'il leur en coute pour étouffer leurs deſirs, eſt récompenſé pleinement par le plaiſir ſecret qu'elles tirent de la violence de leurs Amans, qu'elles regardent comme une preuve de la ſincerité & de la grandeur de leur paſſion. Une femme a raiſon de craindre que la jouiſſance ne refroidiſſe ſon Amant. C'eſt pourquoi elle voudroit bien s'aſſurer de ſa conſtance, par le grand prix qu'elle fait ſemblant de mettre à ſa chaſteté, avant que de lui en faire un ſacrifice.

D'un autre côté, pour ne point parler du plaiſir actuel qu'une femme ſent, en ſe defendant contre ſon Amant, ſa reſiſtance la juſtifie aux yeux de cet homme, & c'eſt une eſpèce d'échapatoire pour ſon honneur & pour ſa conſcience, au

moyen

moyen de quoi, elle ſe dit à elle-même qu'elle a été forcée en quelque maniere. C'eſt par cette raiſon que la plupart des femmes refuſent de ſe rendre par capitulation, & veulent être emportées d'aſſaut.

Après cet examen ſuperficiel des diverſes clâſſes qui compoſent les femmes, ſelon les diverſes circonſtances où elles peuvent ſe trouver, on peut conclure, ſi on prefere la verité à la complaiſance, que la meilleure partie des femmes ne conſervent leur chaſteté que précairement, & que la chaſteté feminine, en elle-même, porte ſur un fondement chancelant.

Hudibras a ſitué plaiſamment l'honneur des hommes dans les parties de derriere, par quoi il eſt en ſureté lorſqu'on l'attaque de front. Mais l'honneur des femmes, malgré la bonté aparente de ſa ſituation, reſſemble à la maiſon d'un Débiteur, aſſiſe ſur les limites de

deux Comtés, je veux dire qu'on peut l'attaquer de deux côtés, par devant & par derriere.

Ceux qui ont écrit ſur cette matiere, ont tous remarqué que le ſiége de l'honneur des femmes a deux faces, ainſi que *Janus*, & qu'il eſt par conſéquent acceſſible par deux endroits. Il reſte à obſerver que *Lycurgue* penſoit ſans doute à cette ſituation, lorſqu'il donna les modeles des jupes des *Lacédemoniennes.* Car bien que la chaleur du climat obligeat les femmes de ce pays à couvrir peu leurs cuiſſes, tellement que ſelon *Plutarque* dans le parallele de *Numa* & de *Lycurgue*, l'habit des filles de *Laconie* ne leur venoit que juſqu'aux genoux, & étoit ouvert des deux côtés, ce qui laiſſoit paroître leurs cuiſſes nues, quand elles marchoient; néanmoins ce ſage Légiſlateur ne voulut point permettre de faire la moindre ouverture ſur le devant, ni ſur le derriere de leurs

ju-

jupes, perſuadé que ces deux avenues ſacrées de l'honneur des filles devoient être gardées avec ſoin.

Par la même raiſon la poſture droite a toujours été eſtimée plus ſéante qu'aucune autre, & c'eſt une mode de tous les ſiècles & de tous les pays, parmi les femmes, de plier les genoux en ſaluant, au lieu de courber le corps. Car bien que cette derniere poſture ſemble être une inclination modeſte & douce du corps, en l'honneur de la perſonne ſaluée, elle donneroit occaſion de preſenter les parties poſterieures d'une maniere indécente à ceux qui ſe trouveroient derriere: ce qui ſeroit ſurtout ridicule, à preſent qu'une dangereuſe mode a fait ouvrir les jupes de nos *Européennes* par derriere.

Mais pour retourner à notre ſujet, il faut que nous prouvions le ſyllogiſme ſuivant. La ſeule maniere de conſerver la chaſteté des femmes, eſt d'empécher les hommes

mes de l'attaquer : or le projet des maiſons publiques de débauche eſt l'unique moyen de détourner les hommes d'attaquer l'honneur des femmes : donc ce projet eſt le ſeul moyen de conſerver la chaſteté des femmes.

Je compte que la premiere partie de cette propoſition eſt aſſez prouvée. Il eſt évident par la ſimple conſideration du naturel des femmes, que ſi on ſoufre que les hommes cherchent leurs plaiſirs comme à l'ordinaire, il n'y a aucun moyen efficace d'aſſurer la vertu des femmes, de quelque rang & de quelque âge qu'elles ſoient. Si une femme a de la beauté, elle en eſt plus ſujette à être recherchée. Si elle eſt laide, & qu'elle ait peu d'Amans, on ſe fera un plaiſir de la nouveauté d'une pareille conquête. Si elle eſt mariée, ce ſeroit une merveille qu'elle n'aimat point des plaiſirs auxquels elle eſt accoutumée, & qu'elle peut goû-

goûter ailleurs qu'auprès de ſon mari ſans danger. Si elle eſt fille, ſimple & ſans experience, il eſt aiſé de la tromper & de l'attendrir. Si elle eſt riche, l'aiſe & le luxe rendent ſon ſang vif & impétueux, & l'amour eſt indomptable, quand il a fait long-tems abſtinence. Si elle eſt pauvre, il eſt aiſé de la gagner, parce que l'avarice & l'amour ſe joignent enſemble pour la ſéduire.

En un mot, il y a dans l'amour une certaine criſe fatale, à laquelle il n'y a point de femmes qui échapent. La ſeule difference qu'il y a entre elles, c'eſt que celles qui ont plus de vertu, ſe ſoutiennent davantage contre cette criſe, & ne ſuccombent que quand une foule de circonſtances fâcheuſes s'uniſſent contre elles. Pour celles qui n'ont qu'une vertu médiocre, elles ne peuvent échaper que par un bonheur extraordinaire & incroyable. Mais vertueuſes ou non,
il

il faut abſolument qu'elles ſuccombent, quand la paſſion eſt parvenue à un certain dégré de chaleur.

Puis donc qu'il n'y a qu'un moyen de mettre à l'abri la vertu des femmes, qui eſt de prévenir les entrepriſes des hommes, il faut voir s'il eſt poſſible de retenir ces ennemis de la pudicité feminine, autrement que par la création publique des maiſons de débauche, & ſi cette fondation produira l'effet qu'on en attend.

Perſonne ne doute que les jeunes gens qui jouiſſent d'une ſanté vigoureuſe, ne preferent les plaiſirs de l'amour à quelque choſe que ce ſoit. Il n'eſt pas moins certain que les perſonnes en queſtion feront tout pour ſe ſatisfaire, à moins que les loix n'attachent de telles peines à leur action, que la crainte les réprime, & les retienne dans le devoir.

Or il n'y a que trois choſes que l'homme apréhende dans le monde:

de: la honte, la pauvreté & les châtimens corporels. Quant à la honte, il dépend peu des loix de la répandre sur les hommes, de sorte qu'elle merite à peine le nom de punition. Si le pilori, par exemple, fait plus d'impression sur les hommes, par l'infamie dont il charge leur nom, que par le mal qu'il fait soufrir au corps, ce n'est point que la posture d'un homme qui montre la tête par un trou soit ignominieuse en elle-même, ou rendue telle par les loix. C'est que ce châtiment aprend à tout l'univers, qu'on a convaincu le patient d'avoir commis une certaine action scandaleuse en elle-même, & dont il rougit de voir le Public informé. Il est certain que l'honneur & le deshonneur n'étant rien que les opinions differentes des hommes sur la bonté, ou la malice des actions, lesquelles opinions naissent dans l'esprit, de la convenance, ou de l'*inconvenience* naturelle des

actions mêmes, elles ne peuvent être changées ou déterminées par aucune Puiſſance ſéculiere. On en voit un exemple dans ce qui regarde les duels, où ſouvent c'eſt un honneur pour un homme d'avoir violé la loi, & où il eſt forcé de la violer pour defendre ſon honneur. C'eſt pourquoi ce que la loi peut faire de pis contre de pareilles actions, eſt de les publier aux yeux de l'univers. Mais il eſt évident que cette publication ne ſauroit avoir aſſez d'influence ſur les eſprits des hommes, pour les détourner d'un crime tel que l'amour, c'eſt à dire d'un crime bien venu dans le Monde, & dont les jeunes gens ſe font gloire d'être coupables.

Il faut donc avoir recours ou à des amendes, ou à des châtimens corporels, ou à ces deux choſes enſemble. Si on employe les amendes, il faut qu'elles ſoient d'une de ces trois eſpèces ; ou qu'elles conſiſtent en une certaine ſomme dé-

déterminée pour chaque faute, où qu'on prenne une certaine portion des biens entiers du coupable, ou enfin que ce ſoit aux Jurés à exiger telles ſommes qu'ils jugeront convenables pour réparer le dommage de la femme. La premiere ſorte d'amende eſt impraticable, à cauſe de ſon inégalité par raport aux biens differens des coupables. La ſeconde ne ſeroit une punition que pour les gens riches. La troiſieme ſeroit impoſſible en pluſieurs cas, parce que ſouvent les femmes ſont ruinées par des hommes qui ne ſont pas en état de payer des amendes ſuffiſantes. Mais accordons qu'on imaginera une ſorte d'amende avec tant de bonheur, qu'elle ſera toujours & poſſible & ſenſible à toutes ſortes de perſonnes, dans les differens états de la vie. Supoſons encore que cette amende ſera aſſez conſiderable pour détourner de la faute ceux qui ont tant ſoit peu de mo-

deration & de prudence. Néanmoins nous nous trouverons dans un grand embaras, par raport à la preuve du fait. S'il faut des temoins oculaires pour cette preuve, il n'y aura que les ſots qui ſeront convaincus, outre que le temoin qui jurera qu'il aura vu *reus in re*, devra avoir de bons yeux, & être un hardi jureur. Que s'il ſuffit pour convaincre un homme, du temoignage ſeul de la femme, l'inconvenient ſera encore pire. Car elle recevra des dédommagemens ou non, pour l'injure qu'on lui aura faite. Si elle n'en reçoit point, une femme modeſte qui a un peu de ſens commun, aimera mieux cacher ſa foibleſſe que d'en faire un aveu public, qui ne retourneroit qu'à ſon deshonneur, & qui feroit tort à un homme, pour lequel il eſt aparent qu'elle conſerve encore de la tendreſſe. Ainſi il n'y aura point d'homme accuſé, ſi ce n'eſt par des femmes que les loix n'ont ja-

jamais eu intention de favoriſer.

Si c'eſt la femme qui doit recevoir cette amende, ſoit en partie ſoit en tout, par voie de réparation, ſans compter que ce ſera un veritable encouragement pour elle à retomber dans la faute, ce ſera le moyen de faire naître une foule d'accuſations calomnieuſes. Car enfin quel eſt l'homme qui puiſſe vivre avec tant de circonſpection, qu'une femme ne puiſſe jamais l'accuſer d'un pareil fait, & revétir ſon accuſation de circonſtances probables, quand il n'y a aucun moyen d'en prouver la fauſſeté. Cette difficulté eſt ſans réponſe, & fait également contre toutes ſortes de punitions corporelles, ſans en excepter la mort. Car s'il y a tant de fauſſes accuſations de rapt, d'où une femme ne tire aucun profit de la pourſuite du criminel, où elle eſt ſujette à tant d'examens embaraſſans, où la poſſibilité du fait eſt tellement révoquée en doute,

te, qu'une femme perd d'ordinaire contenance, & qu'elle eſt obligée de citer une infinité de circonſtances probables qui concourent enſemble, avant que de gagner créance dans les eſprits: ſi malgré ces découragemens, il y a tant d'accuſations malicieuſes de rapt, que bien des gens condamnent la douceur de la loi à cet égard, à quoi ne devons-nous pas nous attendre dans le cas preſent, où une femme n'aura rien à faire qu' à reconnoître ſimplement qu'elle a été gagnée par des perſuaſions, ce qui fera diſparoître toute ſorte de difficulté. D'un autre côté, une telle loi ſeroit un remède pire que le mal, ſi même elle étoit un remède. Car quelle amende imaginera-t-on qui ſuffiſe pour détourner les hommes, eux parmi leſquels il y en a tant qui ſacrifient leur fortune à ce plaiſir? Quelle punition corporelle, excepté la mort, trouvera-t-on, qui ſoit équivalente à ces

ces gros maux, auxquels un Débauché s'expoſe chaque jour? A quoi ſerviront donc des amendes, & des punitions corporelles?

Il eſt remarquable d'ailleurs, qu'on n'a jamais ni fait, ni même propoſé de loi contre la débauche, bien qu'elle ait toujours été un mal commun & pernicieux. La ſageſſe ſeule de nos Legislateurs devroit donc nous perſuader, ſans autre preuve, que puiſqu'ils n'ont point porté cette loi, c'eſt qu'elle eſt impraticable.

Le torrent de la luxure entraine les hommes avec trop de rapidité, pour vouloir l'arréter à force ouverte. Voyons donc s'il n'y auroit pas quelque moyen de détourner ſon cours, & de prévenir les mauvais effets de la débauche, puiſqu'on ne peut prévenir la débauche même.

Pluſieurs de ceux qui ont écrit ſur le Gouvernement, ont exprimé ce qu'ils en penſoient, par la com-

paraison du corps politique avec le corps naturel, & c'est, entre autres, ce qu'a fait le celèbre *Hobbes* dans le *Léviathan.* Pour faire usage nous-mêmes de cette allégorie, nous pouvons considerer l'esprit de débauche, comme une espèce d'humeur peccante dans le corps politique, qui se jette d'elle-même sur les membres exterieurs qu'elle trouve sujets à l'infection, & propres en même tems à emporter la malignité de cette humeur. Si cette décharge est aidée par une permission publique de fonder des maisons de débauche, qui sont une espèce d'évacuatif légal, la santé des citoyens s'en trouvera mieux. Si au contraire on se sert des loix penales, semblables à des astringens violens, elles attireront la maladie dans le sang, où elle assemblera ses forces, jusqu'à ce qu'elle en ait corrompu la masse entiere, & qu'elle se jette enfin au dehors avec la derniere virulence, & au ha-

hasard de corrompre les membres sains, qui auroient autrement échapé à la contagion. On remarque dans une chaudepisse, que la Nature jette d'elle-même les humeurs nuisibles par les mêmes passages, par lesquels elle les a reçus. On sait aussi que si on contraint la Nature dans cette évacuation, & qu'on repousse le venin au dedans, en se hâtant trop d'appliquer les stiptiques, le mal se change en grosse verole, saisit les parties vitales, *& semblable à un dard, perce la vie d'outre en outre*, comme parle *Salomon*. Mais pour laisser l'allégorie, qui convient mieux à la Poesie, & à la Réthorique qu'à des matieres serieuses comme celle-ci, puisque le projet des maisons publiques de débauche est le seul expédient qui nous reste, pour preserver la chasteté des femmes, la question est si cet expédient servira, ou non, à la fin qu'on se propose.

Pour prouver l'affirmative, il ne faut que nous examiner nous-mêmes, & confiderer nos paffions: car l'amour a été & fera toujours le même dans tous les hommes, & dans tous les âges. Les premieres émotions amoureufes qu'un jeune homme fent, font violentes, & ce font comme autant d'aiguillons qui allument dans fon cœur des defirs véhémens. La paffion eft forte, mais generale: c'eft une envie, mais non un amour; l'impatience naturelle à ceux qui ont des envies, lui fera chercher un chemin court pour fe fatisfaire. En un mot, il preferera les careffes faciles & volontaires d'une Courtifanne à l'efperance incertaine & éloignée de vaincre les refus d'une modefte Demoifelle, qu'il ne pouroit fléchir qu'avec bien du tems & de la peine, & qui même alors pouroit lui caufer plus de chagrin après la jouiffance, qu'elle ne lui en auroit couté auparavant.

D'un

D'un autre côté, quand même les jeunes gens deviendroient amoureux d'une certaine perſonne en particulier, ce qui eſt bien rare, & qu'il ſeroit en leur pouvoir d'amener cette perſonne à leur but, ce qui eſt moins commun encore, ils ſont ſujets à une certaine honte ſecrette qui accompagne leurs premieres ſaillies, & qui les empêche de déclarer leur paſſion, jusqu'à ce qu'elle acquiere tant de force, qu'ils ſoient réduits à recourir aux officieuſes Courtiſannes, par le moyen deſquelles ils ſolagent leurs feux, ſans que leur propre modeſtie en ſouffre.

Mais quoique l'inclination naturelle des hommes les porte dans leurs premieres amours à chercher des plaiſirs aiſés, néanmoins celles qui veulent bien les leur procurer, ſont dans une triſte ſituation. Faute de bons règlemens, elles ſont infames dans le monde, & meritent de l'être. Les endroits où elles

les choisissent leur demeure, ne peuvent être abordés de ceux qui ont soin de leur réputation. Elles surfont avec tant d'imprudence ce qu'elles débitent; leurs demeures sont tellement sujettes à la puissance civile, & infectées des visites mercenaires des Connétables: enfin, pour comble de malheur, certains maux infames y sont communs & inévitables à tel point, que bien des gens sont forces, contre leur inclination, de chercher chez d'honnêtes femmes des plaisirs moins dangereux, sans vouloir goûter de ceux que les femmes publiques leur offrent, ou après en avoir fait une triste experience.

Que si malgré ces inconveniens, tant de jeunes hommes ne laissent point que de preferer les femmes publiques aux autres, quel succès ne devons-nous point attendre de l'heureux établissement que nous proposons, quand la conduite de nos jeunes Demoiselles sera réglée d'une

d'une maniere bien-séante, qu'on trouvera toutes sortes de commodités dans leurs maisons, que les choses y seront à un prix raisonnable, qu'on n'y craindra plus le fléau redoutable de la verole, & que les loix, loin d'être contraires à ces assemblées, les prendront sous leur protection, & les maintiendront autant qu'il sera possible? Il est certain que nous pourions compter alors sur une reforme entiere des mœurs.

Si pourtant ces moyens ne réussissoient pas entierement, & que quelques personnes s'obstinassent encore à la poursuite des plaisirs defendus, malgré ce qu'on auroit fait pour leur en procurer de légitimes, il faudroit alors avoir recours à l'autorité des loix pour les punir. Car enfin, bien qu'elles ne puissent prévenir le penchant des hommes au plaisir, elles peuvent le régler. La chose n'est pas en leur pouvoir, mais la maniere

de la chose y est. Il faut qu'un homme mange, c'est une nécessité, mais ce n'en est pas une qu'il mange ceci ou cela. On peut le diriger quant à la qualité des mêts. Il n'est point d'effort qui puisse arrêter un cheval indompté, mais un rien suffit pour diriger sa course d'un autre coté. Je dis la même chose d'un ruisseau, dont on ne peut arrêter le cours, tandis qu'il est facile de le détourner. J'en dis autant de l'amour, qui indocile & opiniâtre en general, change d'objet particulier par la moindre circonstance. Or, on m'avouera que les peines infligées par les loix n'ont pas peu de force, lorsque ce que les loix commandent n'est pas impossible.

Mais ce que je viens de dire est une preuve surnumeraire, superflue, & *ex abundanti*. En effet les maisons publiques établies sur le pied que nous disons, auront tant d'avantages sur les plaisirs qu'on pouroit trouver chez les femmes par-

particulieres, ſoit par raport à la commodité & à la liberté, ſoit par raport à la beauté & à la variété, que l'inclination naturelle des hommes ſuffira pour les conduire dans ces lieux, ſans que les loix s'en mêlent. S'il y a quelque danger à craindre, il eſt d'une autre eſpèce. Il y auroit quelque raiſon d'apréhender au contraire, que la luxure publique étant une fois tournée de ce côté-là, on n'eût point aſſez de Sultanes pour peupler ces ſerails, ce qui décréditeroit d'abord ces maiſons, & leur feroit un tort irréparable. Mais cette objection n'eſt que plauſible; & pour peu qu'on y regarde de près, elle disparoitra d'elle-même, & juſtifiera notre projet.

Il eſt conſtant, qu'il y a parmi nous un nombre de jeunes hommes, dont les paſſions ont trop de force pour ſouffrir le frein qu'on voudroit y mettre. Il s'agit donc d'imaginer un moyen d'y ſatisfaire, qui coute à la vertu des femmes le moins

moins qu'il ſoit poſſible. Mais la difficulté git à ajuſter les choſes de telle maniere, & à borner avec tant d'exactitude les paſſions des jeunes hommes, qu'on ne ſacrifie pas une ſeule femme de plus qu'il ne ſeroit néceſſaire pour preſerver la vertu des autres.

Il eſt vrai que les Galans de notre ſiècle n'ont point la vigueur de ce laſcif Empereur de *Rome*, qui dépucella dix vierges *Sarmates* en une nuit. Mais ce qui nous manque de force, nous y ſupléons par la delicateſſe de nos goûts. Semblables à des eſtomacs malades, il nous faut des mêts de toutes ſortes d'eſpèces. Il y a même quelques-uns de nos jeunes gens, dont la delicateſſe ne s'accommode que des pucelles. Ils reſſemblent à ces inſectes qui détruiſent une infinité de fleurs, parce que leur palais dificile n'en aime que les jeunes & tendres boutons.

Mais nous ne devons point juger de la force de ces ſortes de gens par le

nombre des femmes qu'ils débauchent, non plus que nous jugerions qu'un homme qui ne mange que des croupions, a beaucoup d'apétit, parce qu'il marchande plusieurs douzaines de pigeonneaux. Ce n'eſt pas toujours par une imagination luxurieuſe & par un goût laſcif, qu'un ſeul homme détruit tant de pucelages. Souvent c'eſt qu'il cherche ſa ſureté perſonnelle. Les jeunes filles étourdies, ſans ſoin, ſans experience, aimant le badinage, ſe conduiſent avec tant de légereté dans leur premiere paſſion, qu'elles ne manquent guere d'être priſes, & qu'un homme ne trouve plus de ſureté à demeurer fidelle. Ainſi bien des femmes, qui pouroient rendre au Public des ſervices ſignalés, lui deviennent inutiles dans peu de tems, & il ſe trouve par un calcul modeſte, que nous perdons en un an aſſez de femmes vertueuſes, pour ſervir la nation entiere pendant ſix ans.

Les maiſons publiques régleront

cette affaire avec tant d'exactitude & de précision, que l'un portant l'autre, nous employerons chaque année autant de femmes qu'il faudra pour le service public, sans qu'il y en ait une seule de trop, ou de moins.

Lorsque ce projet sera mis en exécution, la quantité prodigieuse qu'il y a aujourd'hui de ces sortes de femmes, nous mettra en état de faire un choix excellent, & portera sans doute pendant quelque tems la Jeunesse à se jetter sur ces victimes de la débauche publique ; de sorte que la débauche particuliere perdra d'autant : ce qui diminuera le nombre des femmes que le malheur d'avoir été corrompues réduit à vivre dans une corruption éternelle. En effet le Corps de notre Jeunesse incontinente étant comme une armée sur pied, & se trouvant toujours en action, il n'en restera gueres pour faire les recrues nécessaires.

Mais

Mais nous n'en souffrirons point d'inconveniens. Car si des recrues de jeunes femmes, que nous pouvons attendre avec raison des parties *Meridionales* & *Septentrionales* de ces Royaumes, ou des endroits éloignés, & des pays étrangers, ne suffisoient pas pour nos besoins, tellement que la réputation de nos lieux de débauche vînt à décheoir, le pis qu'il pouroit arriver, ce seroit de retomber peu à peu dans l'état où sont les choses aujourd'hui, autant qu'il seroit justement nécessaire pour recruter les maisons publiques, & pour leur rendre leur premier éclat. Car chaque femme qui est débauchée au delà du simple nécessaire, augmente dans la même proportion le crédit des maisons publiques, & expie en quelque maniere la perte de sa chasteté, en ce qu'elle est un moyen pour conserver celle des autres: tellement que quand la débauche des Particuliers passe les bor-

bornes justes & néceſſaires, elle perd bien-tôt ce qu'elle a gagné de trop, par l'encouragement qu'elle fournit aux maiſons publiques. Je veux dire, qu'elle diminue à proportion des colonies qu'elle envoye dans ces maiſons: ce qui eſt tout ce qu'il y a de poſſible dans ce cas.

Je pourois prendre cette occaſion de m'arréter ſur les avantages ſans nombre, qui reviendront de mon projet à la nation. Mais je me borne à remarquer, qu'il a ceci au deſſus des autres ſiſtêmes, que néceſſairement il s'exécute de luimême.

Mais comme la néceſſité de débaucher un certain nombre de jeunes femmes n'eſt dû qu'à la néceſſité de remplir les maiſons publiques, on pouroit avec beaucoup de raiſon demander, ſi ce ne feroit pas un avantage conſiderable, & qui meneroit à l'extirpation entiere de la débauche avec les hon-

nêtes

nêtes femmes, que d'obtenir un Acte du Parlement, pour encourager le tranſport des Etrangeres dans le Royaume. J'avoue que ceci merite une ſerieuſe attention ; car outre l'honneur de nos concitoyennes, que nous preſerverions par un Acte ſemblable, il nous raporteroit encore cet avantage, qu'au lieu que la plupart de nos jeunes gens riches employent une grande partie de leur tems & de leur bien à voyager, dans l'unique vue, comme il ſemble, de connoître par eux-mêmes la galanterie *Françoiſe* & *Italienne*, ils pouroient ſatisfaire cette curioſité ſans ſortir de *Londres*. Cependant je laiſſe décider cette matiere à de meilleures plumes, perſuadé qu'une verité de cette nature a trop l'air de nouveauté, pour que mon autorité ſeule ſoit d'un poids à la faire recevoir.

Il ſufit pour le preſent que j'aye pleinement prouvé ce que je me ſuis propoſé, en commençant ce

Traité, ſavoir que la débauche avec les femmes publiques eſt moins criminelle en elle-même, & fait moins de tort à la ſociété, que les galanteries particulieres ; & qu'en fondant des maiſons publiques pour cet effet, non ſeulement on préviendra la plupart des conſéquences fâcheuſes de ce vice, mais encore qu'on diminuera le nombre des Débauchés en general, & qu'on réduira la débauche, autant qu'il eſt poſſible de le faire.

Après ce qu'on vient de dire, il y a peut-être quelque choſe d'aſſez bizarre à parler des objections priſes de la Religion, comme ſi le *Chriſtianiſme*, ou la Morale, pouvoit objecter quelque choſe contre un ſiſtême, qui n'a pour but que le bien-être du genre humain. Mais puiſqu'une infinité de gens parmi nous ont des notions aſſez chimeriques de la Religion, pour s'imaginer qu'en certains cas une foi peut être injuſte & criminelle,

quoiqu'elle tende manifeſtement au bien public, comme ſi on ne pouvoit faire un prudent uſage de cette vie, ſans haſarder le bonheur de l'autre, puiſque tant de gens d'eſprit ſe ſont laiſſé prévenir de ce faux principe, je répondrai avec autant de préciſion qu'il ſe poura aux difficultés qu'ils m'opoſeront.

En premier lieu donc, je m'attends qu'on m'attaquera par cette vieille maxime de Morale, qu'*il ne faut pas faire du mal, afin qu'il en arrive du bien.* Mais on y peut répondre par un autre axiôme qui ne lui cède ni en ancienneté, ni en autorité, & qui d'ailleurs convient bien mieux à la matiere preſente; ſavoir, que *de deux maux il faut choiſir le moindre.* Je m'explique. Un Membre particulier de la ſociété peut ſans doute commettre un crime, dans la vue de procurer le bien de cette ſociété, ce qui étoit en partie le cas de *Felton* contre le Duc

de *Bukingham*, & cette mauvaiſe action étoit peut-être produite par une bonne intention; mais elle fut juſtement condamnée de tout le monde, comme une preſomption inexcuſable, puiſqu'il fit un mal certain, dans la vue d'un bien incertain. Mais il y a bien de la difference par raport aux Légiſlateurs. Ils ſont chargés ſeuls du bien-être de la ſociété; le bien public eſt ou doit être l'unique but de leurs actions, & ils ont plein pouvoir de faire tout ce qu'ils jugent propre à cette fin. Si leur intention eſt nette, c'en eſt aſſez pour acquiter leur conſcience. Et par raport au Monde, leurs actions, c'eſt à dire leurs loix, ſont jugées bonnes ou mauvaiſes, juſtes ou injuſtes, ſelon qu'on les trouve avantageuſes ou pernicieuſes à la ſociété en general; & par conſéquent c'eſt une abſurdité groſſiere, & une parfaite contradiction dans les termes, de ſoutenir que le Gouvernement ne peut pas

faire

faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. Car enfin si un Acte public réüssit heureusement, & produit plus de bien qu'il n'occasionne de mal, il doit être regardé comme bon, quoique, consideré en lui-même, & sans ses consequences, il fût mauvais & injuste au suprême dégré.

Par exemple, un vaisseau faisant sa quarantaine, & connu pour être infecté, vient à perir par une tempête; quelques-uns de l'équipage se sauvent à la nage avec peine, & arrivent à terre: mais au moment qu'ils abordent, le Gouverneur du lieu leur fait casser la tête. Cette action en elle-même est un meurte contraire au *Christianisme* & à l'humanité; mais comme le salut d'une nation entiere est assuré par cette sévere précaution, il n'est pas étonnant qu'elle passe pour excusable, & même pour juste dans un sens étroit & rigoureux.

Une autre objection, ou pour mieux dire, la même difficulté mise dans un autre jour, est que si le bien de la société est ou doit être la fin de toute loi, & de tout Gouvernement, d'un autre côté notre bonheur éternel étant le souverain bien, auquel les *Chrétiens* aspirent tous, un Gouvernement *Chretien* ne doit pas autoriser le moindre péché, quelque avantage temporel qu'il en puisse retirer.

Je réponds que de l'aveu general, une des principales perfections de la Religion *Chrétienne*, est que ses préceptes tendent directement à procurer le bonheur des hommes dans ce Monde, & dans l'autre. C'est donc s'en prendre à la sagesse infinie du Législateur, & se contredire soi-même, que de supposer qu'on peut, en matiere de loi & de Gouvernement, violer quelque précepte de l'Evangile, en procurant le bien temporel d'une socié-

té.

té. Nous osons assurer au contraire, & qu'aucune loi criminelle ne peut être utile, & qu'aucune loi utile ne peut être criminelle. On nous avons assez prouvé l'avantage que le Public tireroit de la fondation des maisons publiques autorisées par les loix. Il s'ensuit donc que cette permission n'auroit rien d'illégitime, ni de contraire à la Religion. Mais de peur que le mal aparent de la fornication ne soit encore allégué contre la raison generale que je viens d'aporter, examinons cette matiere avec plus d'attention.

Il est certain que la fornication est une transgression directe d'un précepte de l'Evangile, d'où il s'ensuit que c'est un péché. Mais ce péché, entant que tel, n'interesse pas plus le Gouvernement que l'usage des boudins de sang, que la même loi defend également *. La raison en est que ce pé-

* Act. ch. 5. 29.

péché confiſte dans une pleine intention de ſatisfaire un deſir criminel: or les loix ne ſauroient empécher cette intention. Les peines qu'elles impoſent peuvent bien dégoûter les hommes de ſatisfaire ce deſir, mais d'ailleurs elles les augmentent, au lieu de les diminuer. Que ſi on ſoutient que le péché de l'intention eſt aggravé par l'exécution, tant mieux pour notre thèſe. Car alors je raiſonne de la manière ſuivante. Puiſque le péché de l'intention n'eſt point ſujet au pouvoir des loix, ce qu'elles peuvent faire de mieux par raport à ce péché, eſt d'empécher qu'il ne ſoit aggravé par l'acte qui le met en exécution. Or les maiſons publiques préviendront, autant qu'il eſt poſſible, l'exécution actuelle de ce péché, ainſi que nous l'avons prouvé ci-deſſus: donc les maiſons publiques préviendront ce péché autant qu'il eſt poſſible.

Une autre branche de cette objection,

jection, sans laquelle l'objection elle-même n'auroit aucune force, est qu'en autorisant les maisons publiques de débauche, on autorise aussi la débauche du peuple.

Si par peuple on entend les habitantes de ces maisons, je compte qu'on ne regardera point comme un crime d'encourager, ou pour mieux dire, de borner à la pratique d'un seul crime celles qui en auroient commis des milliers, surtout s'il est vrai qu'elles auroient commis celui-là, soit qu'elles fussent encouragées, ou non.

Mais si on croit que cette permission seroit un encouragement pour la nation entiere, on se trompe fort. Quant aux hommes, ils sont déja aussi méchans qu'ils le peuvent étre, & si quelque chose les guerit, ce doit être la satiété. Qu'on les laisse donc se rassasier à leur aise des plaisirs d'un amour illégitime. Ils aprendront bien-tôt à preferer les chastes & innocens

embraſſemens de leurs femmes aux careſſes venales de quelques Courtiſannes, auxquelles ils ne peuvent faire ſentir ni plaiſir, ni amour.

On a obſervé avec raiſon, que la contrainte ne ſert qu'à fortifier les paſſions, au lieu de les guerir: *exſuperat magis, ægreſcitque medendo* *. C'eſt pourquoi un ingenieux écrivain, qui avoit bien étudié les hommes, a dit ſur ce ſujet que renverſer les maiſons publiques, c'eſt non ſeulement diſperſer la fornication de toutes parts, mais encore irriter les paſſions indomptées du peuple par la difficulté.

On a remarqué à *Rome* que lorſque le divorce étoit permis, on n'en vit pas un ſeul exemple en cinquante années, & que *Caton* ſoupira de nouveau pour ſa femme, dès qu'il la vit entre les bras d'un autre.

Un

* Æneid. lib. 12.

Un des maîtres dans l'art d'aimer * s'est exprimé de la sorte,

Quod licet ingratum est, quod non licet acrius urit. †

Et *Martial*, parlant d'un homme marié, s'exprime en ces termes:

Cur aliena placet tibi, cui tua non placet uxor?
Numquid securus non potes arrigere? §

Le même parle de la sorte dans une autre épigramme:

Nullus in urbe fuit tota, qui tangere vellet

Uxo-

* Ovide.

† Plaisir permis n'a point de goût;
La defense fait le ragoût.

§ Tandis que refusant les faveurs de ta femme,
A la femme d'autrui tu cours en demander,
Que penser d'une telle flame?
La peur te fait elle b--er?

Uxorem gratis, Cæciliane, tuam,
Dum licuit: ſed nunc, poſitis custodibus, ingens
Turba fututorum eſt. Ingenioſus homo es. *

Les maiſons publiques encourageront les hommes non point à devenir luxurieux, mais à ſatisfaire leur luxure par des moyens convenables, ſans troubler la paix de la ſociété, en ſe faiſant à eux-mêmes le moins de tort qu'il eſt poſſible. Pour ce qui eſt des femmes, il n'y a pas dans mon ſiſtême la moindre ombre d'encouragement pour elles. En effet il n'y aura jamais de fille d'honneur qui veuille le perdre, quand elle n'aura à gagner que le titre

* Tant qu'avec ta moitié tout accès fut permis,
Cecile, aucun Galant *gratis*
N'eût voulu la toucher dans *Rome*:
Mais depuis qu'avec ſoin tu la fais eſcorter,
Une foule d'Amans s'empreſſe à l'exploiter.
O l'habile homme!

titre de Courtisanne publique; & quant à celles qui s'embarassent peu du qu'en dira-t'on, la protection qu'on accordera aux maisons publiques, ne les engage pas plus à donner dans la débauche, que la permission qu'on donne à un certain nombre de carosses de louage de marcher les Dimanches, n'excite les autres à se mettre sur la place, puisque cette permission même qu'on accorde à quelques-uns, renferme une defense expresse pour les autres.

Après avoir assez prouvé que l'institution des maisons publiques est avantageuse à la société, & avoir répondu aux objections que le *Christianisme* peut fournir contre moi, j'ajoûte que l'exemple des *Italiens*, c'est à dire d'une nation habile, s'il y en a une au monde, favorise la premiere partie de mon raisonnement; que j'ai en faveur de la seconde l'opinion de la *Hollande*, l'une des Eglises reformées

les plus séveres, & enfin que cette institution n'est point nouvelle chez nous, & qu'elle subsista en *Angleterre* jusques dans le seizieme siècle, qu'elle fut renversée par le zele impétueux de nos premiers Reformateurs.

Les maisons publiques étoient alors dans le fauxbourg de *Southwark*, où elles subsistoient par la permission déclarée du Gouvernement, si même ce n'est point par des priviléges exprès: ce que nous aurions assez de raison de croire, puisqu'elles payoient une taxe réglée au Lord-Maire, & à l'Evêque de *Londres*.

Nous ne trouvons point qu'on les eût jamais inquiétées jusqu'à la vingt-cinquieme année du règne d'*Edouard* III. Alors le Parlement assemblé à *Westminster* passa un Acte, à la requisition des Bourgeois de *Londres*, par lequel les Courtisannes publiques furent obligées de se distinguer des autres femmes, en portant des

des chapeaux rayés de diverſes couleurs, ou de pluſieurs ſortes d'étoffes, & en tournant leurs robes ſens deſſus deſſous. Mais ce ne fut qu'une bagatelle, au prix de ce qu'elles ſouffrirent trente ans après par la perſécution de *Wat Tyler*.

La cinquieme année du règne de *Richard* II. *Wat* partit de *Darmouth*, animé d'un veritable eſprit de reformation, & reſolu de bruler ou de renverſer tout ce qui s'opoſeroit à ſes deſſeins. Si le Palais Archiépiſcopal de *Lambeth* ne put échaper à ſa fureur, on ne devoit pas s'attendre qu'il fît grace aux maiſons publiques, outre que la débauche n'étoit pas un des moindres griefs de *Wat*. Il avoit commençé ſa rébellion par tuer un des Collecteurs de la capitation, ſur ce qu'il temoignoit trop de penchant pour ſa fille. Sa haine pour la débauche fut irritée encore par la conduite du Lord-Maire, qui lui ferma les portes de *Londres*. Indi-

gné de cet affront, il crut ne pouvoir s'en venger mieux, qu'en retranchant une branche considérable des revenus du Maire, savoir les bordels publics. En un mot tout concouroit à la destruction de ces maisons, & elles furent demolies. Au reste cette action couta la vie à *Tyler;* car *Guillaume Walworth*, Maire de *Londres*, le renversa de dessus son cheval à *Smith-Field*, action dont le Roi le récompensa en le faisant Chevalier, en lui donnant une pension de cent pièces, & en ajoutant un poignard aux armes de la ville.

Tandis que les Courtisannes étoient dans cette situation incertaine & chancelante, l'Evêque de *Londres* crut devoir profiter de cette occasion d'augmenter ses revenus, en accordant sa protection à ces sortes de femmes. Cette conduite fit naître de nouveaux troubles. *Jean Northampton*, successeur de *Walworth*, piqué de voir que l'E-

l'Evêque uſurpoit ſes droits, ou peut-être animé par un veritable principe de reformation, car il étoit *Wicleffiſte*, fit ſouffrir une dure perſécution à ces malheureuſes. Il avoit dans chaque rue ſes eſpions & ſes Connétables, pour arrêter ces femelles vagabondes. Celles qui n'avoient ni aſſez de charmes, ni aſſez d'argent pour corrompre ces Officiers, étoient promenées par la ville avec les cheveux raſés, & précédées des trompettes & des fifres. Cette conduite contraire aux ordres exprès de l'Evêque, fut cauſe qu'ils eurent ſouvent des differends enſemble ſur cet article. Cependant ce fameux Reformateur, que ſon eſprit inquiet avoit fait ſurnommer *Cumber-Touw*, * ne laiſſa pas que de continuer. Mais comme il avoit ſuccédé à *Tyler* dans le deſſein de reformer *Londres*, il lui ſuccéda auſſi dans ſes malheurs. Deux ans après, il

 fut

* Ce mot ſignifie *fâcheux incommode.*

fut convaincu de haute trahiſon, ſans qu'il ſe defendît le moins du monde, dépouillé de ſes biens qui furent confiſqués, condamné à une priſon perpétuelle à cent Milles de *Londres*, & enfermé dans la forteresse de *Tentagil*, dans la Province de *Cornouaille*.

Après la mort du terrible *Cumber Touw*, les maiſons de joie eurent le loiſir de ſe rétablir ſous la protection de l'Egliſe, & elles jouirent d'une tranquilité qui ne fut point interrompue pendant cent cinquante années.

A la verité, on trouve un Acte paſſé dans *Weſtminſter* en la onzieme année du règne de *Henri* VI. par lequel il eſt defendu à ceux qui tiennent de pareilles maiſons dans *Southwark* de devenir jamais Jurés, ou de pouvoir vendre du vin dans d'autres quartiers. Mais rien ne leur fit tant de tort que la verole. Les *Eſpagnols* qui l'avoient priſe dans la *Floride*, l'avoient aportée

tée à *Naples;* & de là *Charles* VIII. au tems de sa conquête * la transporta en *France*, où les *Anglois* vinrent bientôt la prendre. Vers le règne de *Henri* VII. il y eut un Acte passé pour chasser des maisons publiques les femmes qui l'avoient gagnée.

Néanmoins ces maisons conserverent toujours leur bonne réputation sous le règne de *Henri* VIII, & elles continuerent de raporter des revenus considerables à l'Evêque de *Londres*, ainsi qu'il paroît par un des Livres de *Bucer*, où il reproche à *Gardiner* comme un crime odieux, de devoir la meilleure partie de ses richesses au bordel.

Après cette terrible accusation, il est aisé de s'imaginer si les Reformateurs firent quartier aux maisons publiques. *Bucer* a réussi dans ses desseins: ces lieux qu'il détestoit ne subsistent plus; on a detruit ces obstacles au bonheur public; on attaque la débauche de tous côtés

* En 1495.

ſans miſericorde. Mais quel eſt le fruit de cette conduite? Par notre fureur de reformer nous avons reduit la débauche à cette extremité, qu'à peine y a t-il un jeune homme dans le Royaume qui veuille coucher avec une fille, s'il eſt perſuadé qu'elle eſt ſage, & qu'il y a peu de filles ſages qui ſoufrent les careſſes d'un garçon, à moins d'une promeſſe de mariage. En un mot, c'eſt une choſe ſûre, que dans le moment où j'écris, nous ſommes auſſi corrompus que nous le pouvons être, & que j'ai enſeigné un bon moyen de devenir meilleurs.



Com-

Comme la Pièce suivante * *est assez conforme pour la matiere à l'Ouvrage qui précède, nous avons cru que les Lecteurs curieux ne seroient pas fâchés qu'on les joignît ensemble. Nous aurions souhaité pouvoir la donner aussi en* François, *mais quelle grace auroit eu une traduction en prose d'un Ouvrage en vers, & d'un Ouvrage tel que celui-ci? On sait assez le sort des traductions de cette nature. Il faloit la mettre en vers, nous dira-t'on. Cela est fort aisé à dire, mais très difficile à faire, à moins que de se borner à des vers tels qu'il y en a tant dans le Monde. Nous avons donc jugé plus à propos de donner de bons vers* Latins, *que de méchans vers* François.

* **Elle est de *Buchanan, Eleg. lib.***

AD

Briandum Vallium Senatorem Burdegal.

PRO LENA APOLOGIA.

Posse putet quisquam fieri, doctissime Vallî,
In famulas Veneris durus ut esse queas?
Idem posse suos in fontes flumina labi
Credat, & adversis astra redire rotis.
Et tamen in fontes ut flumina lapsa recurrant,
Et retro aversis astra ferantur equis:
Non erit in Veneris, Vallî, censura ministras
Aspera, nec rigidis contrahet ora minis.
Non ea rusticitas, rigor est nec tetricus illi,
Cordaque montanis asperiora feris;
Sed facilis candor, doctisque exculta Camœnis
Pectora, quæ sævæ nil feritatis habent:
Quæ jocus & salibus capiat condita venustas,
Quæque juvent risus, gratia blanda, lepos.
Adde quod est levibus non impenetrabile telis
Cor tibi: sensisti tu quoque quid sit amor.
Inter & ingenuas, præstas quibus omnibus, artes
Materiam flammis repperit ille suis.
Cum tibi jucundo pectus premeretur amore,
Serperet in curas & nova cura tuas,
Quæ tibi mens? Quæ vita animi, miserande, fuisset
Tum

Tum tibi, si fidam lena negasset opem?
Olim tu quod eras, alios nunc esse putato:
Quæque tibi fuerant, iis modo grata puta.
Aut potius, juvenes ceu sis revolutus in annos,
Ante tuum hanc causam finge tribunal agi.
Finge ream lenam, juveni quod morte sub ipsa
Officii fuerit fida ministra sui:
Quod medico certam nullo spondente salutem,
Spem misero vitæ fecit, opemque tulit:
Quod natum patri, civem servaverit urbi:
Hæc, age, quo pœnæ nomine digna putes?
At vos majorum requiescite molliter umbræ,
Vestraque purpureo floreat urna croco,
Qui bene servati statuistis præmia civis,
Ut premeret fortes querna corona comas.
Illo debuerat mulier tam strenua nasci
Tempore, virtuti cum suus esset honos.
Clarior haud esset Latiis Laurentia fastis,
Aut Dea quæ nuda vult meretrice coli.
At nunc invidiæ est virtus: contemptus honesti,
Neglecto recti pondere, regna tenet.
Quæ fora tot caperent statuas, si digna fuissent
Reddita virtuti dona, virago, tuæ?
Quæ nunc me miserum, es rea criminis, id modo crimen
Si sit, quo dempto vivere nemo potest.
Officium si crimen erit, si nocte dieque
Aspera blandiloqua frangere corda prece:
Vincula si Veneris sunt noxia, legibus arce:
Nulla dehinc ornet limina festus Hymen.
Ne liceat gravibus medicos accersere morbis,

Si

Si nullum medicos qui vocet esse licet.
Sin & blanda Venus generantum sæcla propaget,
Et medicam morbis addere fas sit opem:
Poscere sin fas est, quæ fas fecisse, rogare
Et medicum, & Venerem conciliare licet.
Quod si parva licet magnis componere, lenæ
Munere comperies quot placuisse Deos?
Anne aliud quam lena Venus, quam leno Cupido?
Quæque præest primis pronuba Juno toris?
Quique domas duras Domiti, & Domiduce puellæ
Ductor, ad externos cum venit illa lares?
Anne Jugativum tibi, Pilumnumque Premamque,
Pertundam & Subigum, Teque, Hymenæe, canam?
Cumque Libentina Manturnam, Volupiamque,
Et quæ de timida virgine nomen habet?
Sedula multorum, Vallî, si lena Deorum
Implevit partes, crimen id esse putas?
Dedecus est homini, quod numinis æquat honores?
Res erit huic pœnæ quæ dedit astra Deis?
Sed neque connubiis præsunt hæc numina solis,
Et sine connubio est non inamœna Venus.
Respice Pieridas, Vallî, tua numina, Musas,
Virgo in virgineo vix erit ulla choro.
Orphea mulcentem sylvas agnoscit & amnes
Calliope genitrix, Uranieque Linum.
Furta tegens uterus reliquas facit esse pudicas:
Quæ casta est? Sterilis, vel sine teste parens.

Nec

Nec tædis ſuper aſtra fides ſervata maritis,
Nec patrem appellas, ipſe Gradive, Jovem.
Forte pudicitiæ ſæclis fuit ampla vetuſtis
Gloria: ſed titulo gloria ſola tenus.
Quam nunc utilitas, mos, conſenſusque recuſat
Publicus, haud falſo ſi licet ore loqui.
Cum mare, cum tellus homines populetur, & ignis,
Tot pereant morbo, tot fera bella necent:
Cumque hominum in pejus ſolertia callida ſemper
Inveniat cauſas in ſua fata novas:
Tun' prohibere potes Veneris commercia? Lenas
Si tollis, Veneris commoda quanta vetas?
Tun' prohibere audes Veneris commercia? Sola
Humanum poterunt quæ reparare genus?
Nam neque Partheniis nunc quercubus editur Arcas,
Curetes pluvio nec geniti imbre cadunt:
Nec gravida fratres funduntur nube bimembres,
Nec vivunt Pyrrhæ ſaxa animata manu:
Myrmidonas nuſquam gignit formica, nec uſquam
Ficta Prometheo ſpirat imago luto.
Una quidem ſupereſt, ſupereſt ars unica, Valli,
Quæ reparat noſtrum continuatque genus.
Huic quota pars reſtat detracto munere lenæ,
Sive torus, Veneris ſeu vaga furta placent?
Lena toros auget fœcunda prole maritos,
Ne ſerie ſoboles deficiente cadat.

At

At si legitimi serventur fœdera lecti,
Opprimet illustres quanta ruina domos?
Juppiter & Bacchus succurret munere lenæ,
Atque geret partes Mars & Apollo viri.
Gignet Alexandrum Serpens, qui Persida vincat;
Perniciem Libyes Scipiademque draco:
Aut personatus juvenis sub nomine amicæ,
Sacra Bonæ intrabit non temeranda Deæ.
Sed neque conjugium conjux castum expetet ullus,
Si quicquam sano in pectore mentis habet.
Quæ casta est, tetrica est eadem, tristisque nec octo
Deducit risu mensibus ora quater?
Oscula dat veluti pulla cum syndone mater,
Funera quæ nati luget acerba sui
Prætereo prudens quos nox thalamusque torusque
Continet occultos & sine teste jocos:
Quos mihi si tollis, nec casta Lucretia conjux
Hac placeat lecto conditione meo.
At quæ furtivæ Veneris commercia novit,
Mille virum tristem leniet illa modis.
Si peregre it, plorat: redeuntem amplectitur, ulnis
Comprimit, exanimis deficit inque sinu:
Accusatque moras, & verbis oscula jungit:
Oscula dum jungit, fletibus ora rigat,
Et queritur ceu læsa prior suspiria ducens,
Percursatque agili sedulitate domum.
Hæc bona si doctæ debent connubia lenæ,
Quantum illi cælebs debeat ergo torus?
Debet ei cælebs, gelido quod sidere brumæ

Non

Non cubet occlusas frigidus ante fores:
Fabula quod non sit vulgi rumore sinistro,
Apta quod officiis tempora liber agat.
Ipse tibi es testis, quid enim manifesta negemus?
Ars lenæ quantum commoditatis habet:
Quæ si opera quondam te destituisset amantem,
Venisset studiis heu mora quanta tuis!
Publica Burdegalæ prohibent decreta lupanar,
Judicio lenæ nec licet esse tuo.
Quid facient inopes juvenes, peregrinaque turba;
Quid miseri mystæ, funigerique greges?
Quid monachi reliqui, quorum tentigine nervos
Assidue vexant vina, juventa, quies?
Claudere cùm precibus possint Acheronta polumque
Et cœli, stygias & reserare fores,
Securè ut precibus possint intendere, apud te
Illorum justas fac valuisse preces.
Adde quod è furto proles felicius exit,
Quam cùm legitimo vincula more ligant.
Nempe quod assuetæ Veneris fastidia gignit.
Copia, nec gratum quod licet esse solet.
Sensus hebes languet, torpetque ignava voluptas;
Acrius ardescit sæpe repulsus amor.
De Junone Jovi satus est modo Mulciber unus,
Claudus ab Ætnæis squalidus usque rogis,
Mars furto, & Pallas, Phœbus, Bacchusque Venusque,

Et

Et qui saxificæ Gorgonis ora tulit:
Quique tulit cœlum, quique extulit igne parentem,
Quemque suum auctorem Martia Roma vocat.
Quosque foret longè numerare molestius, undæ
Quam Libycæ fluctus si numerare velis.
Nec tamen hic metuit livor confingere crimen,
Esse ubi par merito gratia nulla potest.
Nec satis hoc visum est meritis non præmia reddi,
Sed vitii officio nomina falsa damus.
Peccet ut hic vulgus, queisque ignorantia crassa
Obsita Cimmeria pectora nube premit,
Absit ab ingenio, Vallî, fœdissima labes,
Barbaries mores nec notet ista tuos.
Quod fuit officium quondam melioribus annis,
Ut vitium, crimen nequitiamque putes.
Nam neque vim vertit, nativaque nomina rerum,
Ut niveas tingit cana senecta comas.
Nec si mutarit tempus eum corpore formam,
In vitium virtus degenerare potest.
Sola manet patiens ævi, securaque damni,
Nec metuit longas temporis una moras.
Virtutem appellem? Quid ni, quæ noxia, nullî
Eximia multis commoditate placet?
Ut tibi non prosit, seris neque serviat annis,
Utilis at nato forte erit illa tuo.
Attamen haud Veneris tibi sic deferbuit ardor,

Nul.

Nullaque ſub docto pectore flamma calet.
Ut veteres penitus poſſis abdicere amores,
Nullaque Cyprigenæ gaudia noſſe Deæ.
Nulla quoque ut capias, nimium livoris iniqui eſt,
Queis careas, alios velle carere bonis.
Nam licet acer equus ſenio ſit fractus inerti,
Bellica cum raucæ ſigna dedere tubæ,
Mente furit, terramque terit pede, ſurrigit aures,
Robore adhuc retinens deficiente minas.
Ductor & emeritis Martem qui deſerit armis,
Et procul à caſtris otia lentus agit,
Inſtruit exemplis juvenes, hortatibus implet,
Nec ſibi calcatas obſtruit ille vias.
Abſit ut invideas aliis tendentibus illuc
Quo tibi, ſed lenæ munere, facta via eſt.
Per Charites, Muſaſque tuas, Valli optime, quarum
Funguntur lenæ carmina ſæpe vice:
Myſtica per Veneris, quarum eſt lena una ſacerdos,
Perque cupidineas, tela timenda, faces:
Per Veneris comites Bacchum, riſuſque ſaleſque,
Quæque hilarent genium, gaudia læta, tuum,
Vel mitte innocuam, vel lenam abſolve nocentem,
Si modo, quod lena eſt, lena ſit ulla nocens.
Finge tibi pariter cunctas procumbere lenas,
A quibus officium ſedulitatis habes:
Finge tibi pariter cunctas aſtare puellas,
Oreque blandiloquo talia verba queri:

I Aut

Aut unà damnato omnes, aut crimine ſolve,
 Juncta etiam noſtris eſt tua cauſa malis.
Damna, ſi damnare potes, quæ noxia nulli,
 Grata ſua multis ſedulitate fuit:
Quam nemo accuſat, quam nemo coarguit, idem
 Quin teſtis culpam publicet ipſe ſuam.
Illa poteſt mores, populo vel teſte, tueri:
 Legitimus queſtus num facit eſſe ream?
Si vitium eſſe putes, poteris non credere factum:
 Si factum credas, ne vitium eſſe putes.

F I N.



